BUDGET 1988-1989

Renseignements supplémentaires

Crédits

Le 24 mars 1988

Préparé par le
Conseil du trésor

Gouvernement du Québec
Conseil du trésor

Dépôt légal, 1er trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0706-0327
ISBN 2-550-18424-6

©Gouvernement du Québec

Table des matières

INTRODUCTION 5

PARTIE I — LES CRÉDITS 1988-1989 7

1. Introduction 7
2. La politique de dépenses du Gouvernement 7
3. Une croissance des dépenses sous contrôle 8
4. La mise en oeuvre des priorités du Gouvernement depuis 1986 11
5. Conclusion 13

PARTIE II — NOTES COMPLÉMENTAIRES AU DÉPÔT DES CRÉDITS 1988-1989 15

1. Le budget de dépenses 1987-1988 15
2. Le budget de dépenses 1988-1989 16
3. Le paiement par anticipation de dépenses 1988-1989 en 1987-1988 17
4. Les mesures d'économies budgétaires 18
5. Les priorités gouvernementales en 1988-1989 18

PARTIE III — PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES 21

1. Évolution des dépenses totales 21
2. Évolution des dépenses sans anticipation de paiement 21
3. Répartition des crédits 1988-1989 par mission et domaine d'activités 24
4. Les crédits 1988-1989 par catégorie de dépenses 27
5. Effectifs du gouvernement 32

PARTIE IV — CRÉDITS PAR MINISTÈRE 35

Crédits et dépenses budgétaires par ministère 36

Évolution des effectifs 38

Renseignements supplémentaires par ministère

Affaires culturelles 39
Affaires municipales 41
Agriculture, Pêcheries et Alimentation 44
Approvisionnements et Services 48
Assemblée nationale 50
Commerce extérieur et Développement technologique 51
Communautés culturelles et Immigration 52
Communications 53
Conseil du trésor 55
Conseil exécutif 56
Éducation 58
Énergie et Ressources 60
Enseignement supérieur et Science 63

Environnement 66
Finances 68
Industrie et Commerce 70
Justice 72
Loisir, Chasse et Pêche 74
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu 76
Office de planification et de développement du Québec 80
Organisme relevant du ministre délégué à l'Administration 81
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine 82
Organismes relevant de la Vice-présidente du Conseil exécutif 83
Personnes désignées par l'Assemblée nationale 84
Régie de l'assurance-maladie du Québec 85
Relations internationales 87
Revenu 88
Santé et Services sociaux 89
Solliciteur général 92
Tourisme 94
Transports 95
Travail 97

INTRODUCTION

1. La présentation du budget de dépenses a pour but de déterminer le niveau de ressources financières (crédits) que le Gouvernement prévoit allouer à la production des biens et services publics. Les choix retenus font partie intégrante de la politique budgétaire gouvernementale dont le contenu est rendu public lors de la présentation du Discours sur le budget.

2. Le «Livre des Crédits 1988-1989» présente à l'Assemblée nationale les crédits demandés par le Gouvernement pour l'année financière débutant le 1er avril 1988. Le présent document en est le complément et vise à fournir des éléments supplémentaires d'information sur les dépenses budgétaires. À ce titre, les montants présentés excluent la catégorie de dépenses «Prêts, placements et avances», laquelle fait partie des opérations non budgétaires.

La première partie est constituée de la présentation faite par le ministre délégué à l'Administration et Président du Conseil du trésor, monsieur Paul Gobeil, de la politique de dépenses budgétaires du Gouvernement.

La deuxième partie présente les notes complémentaires au dépôt des Crédits 1988-1989. Ces dernières visent à expliquer les opérations budgétaires réalisées au cours de l'exercice financier 1987-1988 et le détail des mesures adoptées pour l'exercice 1988-1989.

La troisième partie explique l'évolution des dépenses totales et des crédits, leur répartition par grande mission gouvernementale et par domaine d'activités et enfin leur répartition par catégorie de dépenses.

La quatrième partie présente les faits saillants des crédits 1988-1989 par ministère et par programme.

PARTIE I

LES CRÉDITS 1988-1989

1. INTRODUCTION

Au cours des quinze dernières années, la croissance rapide des dépenses budgétaires a entraîné une augmentation graduelle du déficit et une détérioration significative de la situation financière du Gouvernement. On se souviendra en particulier des événements qui ont marqué la période de 1980 à 1985. Les déficits budgétaires encourus durant cette période ont totalisé 17,7 milliards $ faisant ainsi passer le niveau de la dette nette de 10,5 milliards $ à 25,0 milliards $. En 1982-1983, face à une conjoncture qui laissait le Gouvernement sans marge de manoeuvre, il a fallu recourir à des mesures sans précédent de hausse des impôts et de coupure de dépenses pour essayer de stabiliser la situation financière.

Trois ans plus tard en 1985-1986, même si des mesures de redressement avaient été prises, le budget du Gouvernement était toujours dans un état précaire puisque le déficit budgétaire dépassait les 3 milliards $. Cette situation était d'autant plus problématique qu'une bonne partie du déficit servait à financer les dépenses courantes, reportant ainsi sur les générations futures un fardeau financier improductif.

Non seulement la dette augmentait-elle à un rythme incontrôlé, mais les contribuables québécois avaient à supporter un effort fiscal beaucoup plus élevé que celui des contribuables de l'Ontario. Devant un tel état de fait, le Gouvernement s'est empressé d'établir clairement les grandes lignes d'une stratégie financière à moyen terme qui viserait à éliminer de façon graduelle ces déséquilibres devenus tout à fait inacceptables, compte tenu de la capacité de payer des contribuables. La définition d'une véritable politique de dépenses s'imposait alors comme devant être l'instrument privilégié pour y parvenir.

2. LA POLITIQUE DE DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

La gestion des dépenses publiques constitue un défi de taille à relever, étant donné la complexité des problématiques économiques et sociales. Le Gouvernement se doit de répondre aux besoins de base des 6,6 millions de québécois et québécoises dans les divers domaines. Il doit également créer un environnement propice à la croissance économique et à la création d'emplois. Comme cette croissance se fera de plus en plus dans un contexte de libéralisation des échanges, il importe que les modes de production deviennent de plus en plus efficients, tant dans le secteur public que privé.

Le Gouvernement a accepté le défi de redresser la situation financière et de gérer les dépenses publiques en tenant compte de l'ensemble de ces éléments. C'est le mandat que lui a donné la population et il s'y est attaqué par la mise en oeuvre d'une politique de dépenses reposant sur deux objectifs fondamentaux:

- contrôler la croissance du coût des services publics afin de permettre une réduction graduelle du déficit budgétaire compatible avec les engagements de la politique sociale et économique;
- répondre aux besoins nouveaux de services par une réallocation des ressources financières existantes.

Le contrôle des dépenses

La croissance rapide des dépenses a eu pour résultat qu'une part de plus en plus grande de l'économie a été accaparée par le secteur public, laissant ainsi de moins en moins de place au développement du secteur privé. De 1970 à 1985, le rapport entre les dépenses gouvernementales et la valeur du PIB (produit intérieur brut) est passé de 18 % à plus de 25 %. Pour corriger cette évolution, il est nécessaire que le taux global de croissance des dépenses soit inférieur à celui du PIB et qu'il se rapproche le plus près possible de la croissance des prix.

La réalisation d'un tel objectif exige de la part du Gouvernement et de chacun des ministères le respect de trois conditions essentielles:

- une croissance des salaires et des coûts qui ne soit pas, globalement, plus rapide que celle de l'économie;
- le respect des autorisations budgétaires afin de ne pas engendrer de budget supplémentaire;
- le souci d'accroître l'efficacité et l'efficience des programmes.

La réallocation des ressources budgétaires disponibles

Plusieurs facteurs expliquent par ailleurs l'augmentation des dépenses gouvernementales que le Québec a connue. Le plus important de ces facteurs a été évidemment la mise en place de nouveaux programmes et de nouveaux services à la population. Toutefois, les besoins évoluent différemment selon les secteurs et les priorités changent avec le temps. Ainsi, au cours des années soixante-dix, le développement de l'éducation primaire, secondaire et collégiale a exigé des investissements importants, alors que maintenant l'enseignement universitaire, la recherche, la famille et la culture se disputent le choix des priorités avec les domaines de la santé et de l'environnement.

Le Gouvernement doit disposer des ressources nécessaires pour pouvoir répondre aux nouvelles priorités et, dans le cadre de sa politique budgétaire, il s'est donné comme objectif de le faire principalement par une réallocation des ressources existantes. Pour qu'elle puisse se faire, cette réallocation exige la mise en place d'un cadre de gestion qui intègre les mesures suivantes:

- l'évaluation continue des programmes et de leurs activités afin de diminuer ou d'éliminer les activités qui sont moins prioritaires;
- la révision des modalités de gestion des services;
- une collaboration avec tous les intervenants pour maximiser le rendement des ressources humaines et matérielles.

L'organisation gouvernementale, ici comme ailleurs, a été habituée à un régime budgétaire relativement peu discipliné. Des hausses annuelles supérieures à la croissance du PIB, des dépassements budgétaires routiniers, très peu de remises en question, autant de pratiques qui ont peu à peu conduit à des crises budgétaires majeures. La politique de dépenses mise en place en 1986 visait à enrayer ces pratiques. La performance budgétaire au chapitre des dépenses démontre qu'elle était réaliste.

3. UNE CROISSANCE DES DÉPENSES MAINTENANT SOUS CONTRÔLE

L'année financière 1986-1987 a été, pour le présent gouvernement, la première occasion de mettre en oeuvre les principes de base de sa politique de dépenses. Une gestion rigoureuse a permis, pour la première fois depuis 1979, de réduire la part des dépenses publiques dans le PIB à un niveau inférieur à 24 %, permettant ainsi de franchir une étape importante vers le redressement de notre situation financière. Le taux de croissance des dépenses a été en fait le plus faible depuis le début des années soixante-dix, soit 3,1 % alors que l'inflation fut de 4,2 %.

Il importe de souligner que les résultats de 1986-1987 ont été atteints tout en consacrant 571 millions $ à des activités prioritaires. Le coût de ce développement a toutefois été compensé par les mesures d'économie et de réduction de dépenses.

L'exercice financier 1987-1988 se termine également en respectant intégralement les objectifs de dépenses que le Gouvernement s'est fixés. Il n'y a pas eu de budget supplémentaire et la dépense ne devrait pas excéder le niveau prévu de 29 940 millions $ (en excluant les dépenses payées par anticipation). Le taux de croissance aura été de 5,5 % alors que l'inflation fut de 4,4 % et la croissance du PIB de 8,5 %.

Tout comme lors de l'exercice précédent, le Gouvernement a été en mesure de dégager des sommes totalisant 470 millions $ pour les nouvelles priorités de dépenses. Ces sommes ont pu être disponibles grâce au rendement des mesures d'économies budgétaires et aux mesures de réallocation mises de l'avant par les différents ministères.

TABLEAU 1
ÉVOLUTION DE LA DÉPENSE TOTALE
(en millions de dollars)

	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Objectifs fixés en début d'exercice[1]	**28 404**	**29 940**[2]	**31 587**[2]
Résultats[1]	**28 389**	**29 940**[3]	—
Variation (%)			
IPC (%)	3,1	5,5	5,5
PIB (%)	4,2	4,4	4,1[4]
	9,5	8,5[4]	7,5[4]

(1) Modifiés pour l'ajustement au financement de la Société d'habitation du Québec.
(2) Les dépenses payées par anticipation en 1987-1988 ne sont pas prises en compte.
(3) Dépense probable.
(4) Prévision.

Comme chacun le sait maintenant, la croissance économique a été exceptionnelle en 1987. Il aurait été facile de profiter de cette conjoncture favorable pour ajouter de nouvelles dépenses et diminuer les contraintes sur la gestion des fonds publics. Le Gouvernement a plutôt choisi de faire preuve de discipline et de profiter des circonstances pour progresser dans la voie qu'il s'était préalablement fixée.

Pour l'exercice 1988-1989, le taux de croissance des dépenses sera de nouveau de 5,5 %. Cette augmentation traduit bien la volonté gouvernementale de contrôler l'évolution des dépenses tout en réallouant des ressources pour satisfaire des besoins prioritaires. En effet, la hausse des dépenses sera légèrement supérieure à celle de l'inflation qui est prévue à 4,1 % mais inférieure de 2,0 % à celle du PIB. À l'intérieur de l'augmentation prévue, le Gouvernement a de nouveau alloué 389 millions $ vers les activités prioritaires.

Après deux années d'efforts soutenus et en présumant de l'atteinte de l'objectif de dépenses pour le prochain exercice, le redressement des finances publiques est sous contrôle et dans la bonne direction. Durant cette période de trois ans, la croissance moyenne des dépenses n'aura été que de 4,7 %, soit seulement 0,5 % de plus que l'inflation. Mais, comme le PIB aura augmenté de 8,5 %, le taux de croissance des dépenses sera inférieur de 3,8 % à celui du PIB.

GRAPHIQUE 1
TAUX DE CROISSANCE ANNUELS MOYENS DES DÉPENSES, DU PIB ET DE L'IPC
(en %)

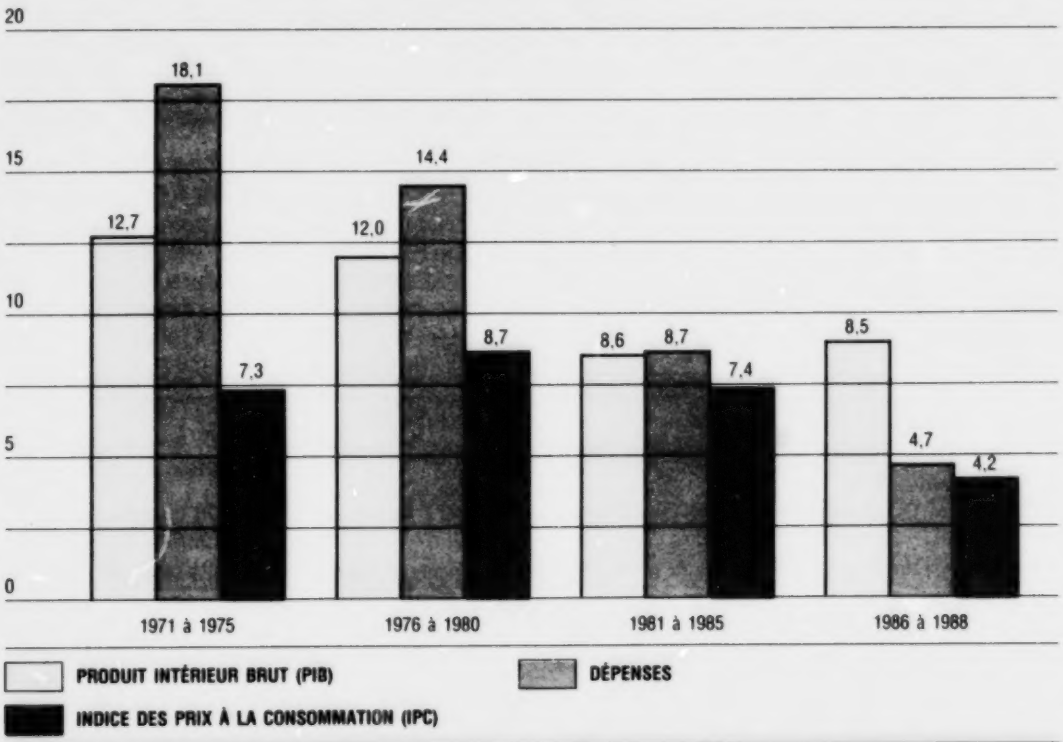

Comme le montrent les graphiques 1 et 2, les effets de la politique budgétaire sur l'évolution à long terme des dépenses sont manifestes. En maintenant le taux de croissance des dépenses le plus près possible de l'inflation (IPC), la part des dépenses gouvernementales dans le PIB a diminué de façon importante et le ratio dépenses/PIB se compare à ce qu'il était il y a dix ans.

GRAPHIQUE 2
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
RATIO DÉPENSES/PIB

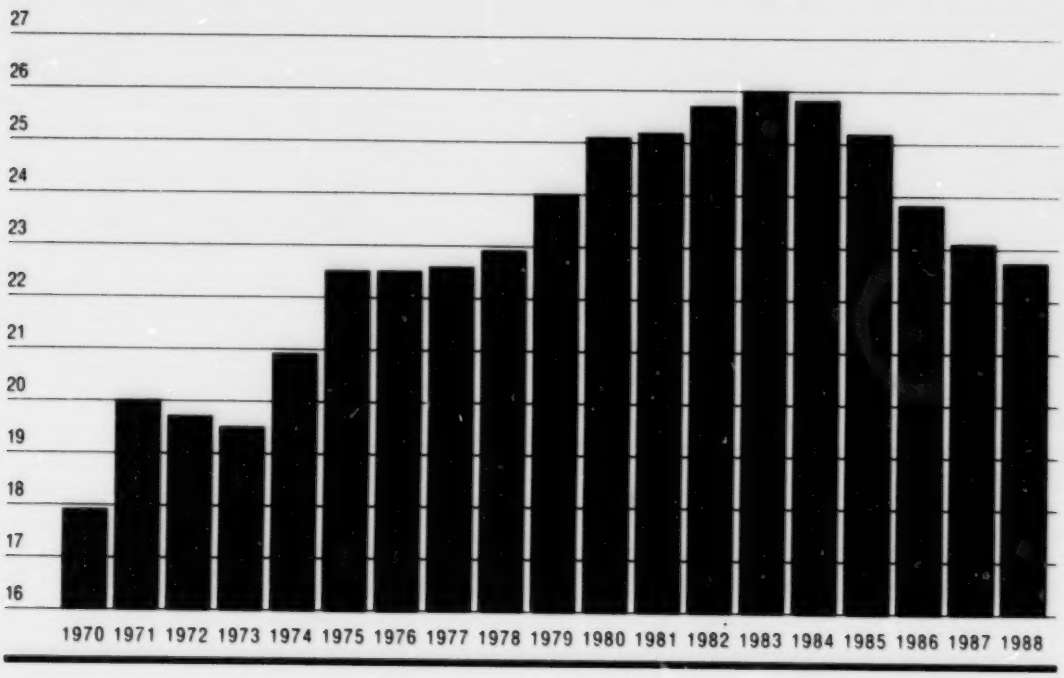

4. LA MISE EN OEUVRE DES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Compte tenu de la contrainte imposée à la croissance globale des dépenses, la mise en oeuvre d'activités prioritaires a été principalement financée par une réallocation des ressources existantes. Ce mode de financement a été rendu possible grâce à la rigueur administrative des ministères, à la rationalisation de programmes existants, à l'élimination de dépenses devenues inutiles et à l'amélioration de la productivité.

Les réallocations les plus visibles furent faites entre les ministères en accordant des ajustements aux enveloppes budgétaires considérées prioritaires. Mais, il faut aussi souligner que chaque ministère et organisme a procédé à ses propres arbitrages en fonction de ses priorités et de ses gains d'efficacité. L'ensemble de ces ajustements permet de comprendre l'importance des efforts consentis pour ajuster les programmes aux nouveaux besoins de services. Ainsi, dans le budget 1988-1989, les sommes prévues pour le financement des activités prioritaires qui ont été mises en oeuvre depuis 1986-1987, totalisent 1,4 milliard $.

- Le secteur de la santé est celui qui a le plus bénéficié de cette réallocation budgétaire. Les efforts substantiels déployés depuis trois ans pour améliorer la qualité des services se traduisent par un ajustement budgétaire de 500 millions $ en 1988-1989 et ce, sans compter les dépenses d'immobilisation réalisées dans ce réseau. À titre d'exemples, mentionnons les sommes importantes qui ont été dépensées pour la mise en oeuvre des plans de désengorgement des urgences et l'ouverture de nouveaux services. Il convient aussi de souligner qu'un ajustement automatique de 1,0 %

est accordé, en sus des indexations, aux centres hospitaliers de courte durée pour tenir compte de l'évolution des clientèles et des technologies. Ces efforts financiers sont significatifs, d'autant plus que le Québec se classait déjà en 1985 parmi les pays qui consacraient la plus grande part de leur richesse collective à la santé. En effet, le Québec allouait 9,1 % de son PIB aux dépenses de santé, comparativement à 8,4 % pour le Canada.

- Le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur a, quant à lui, bénéficié d'ajustements budgétaires totalisant, en 1988-1989, 224 millions $.
- Le secteur de la sécurité du revenu s'est vu accorder des ajustements budgétaires de 171 millions $ afin d'accroître les diverses mesures d'employabilité et de retour au travail ainsi que pour mettre en application le nouveau programme APPORT.
- Le solde, soit un montant de 535 millions $, a été alloué aux autres priorités gouvernementales telles que la protection de l'environnement, le développement économique et régional, la culture, la famille, etc.

GRAPHIQUE 3
ALLOCATION DES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES DEPUIS 1986[1]
(en %)

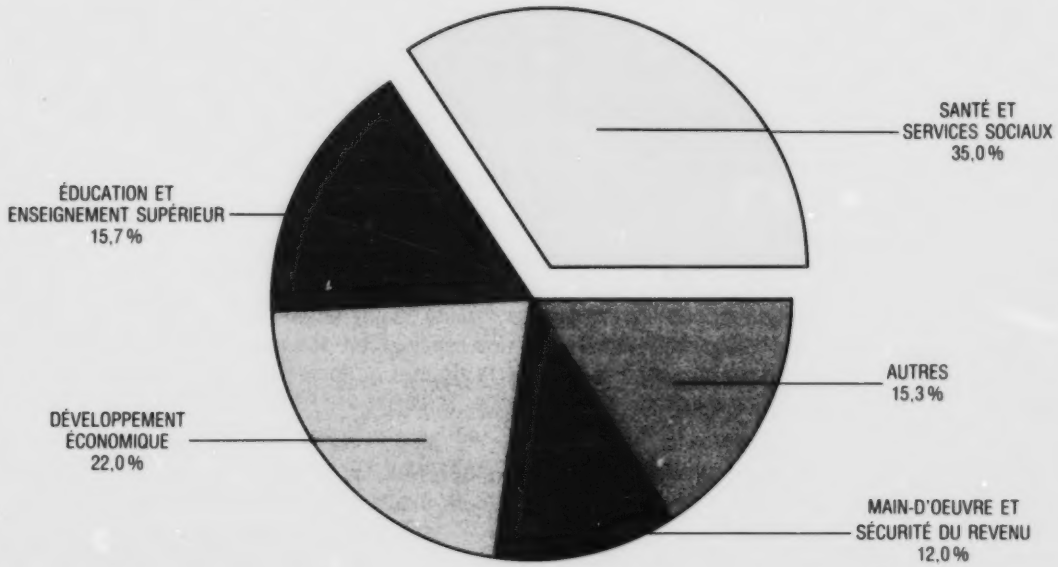

[1] Répartition des dépenses 1988-1989 correspondant aux activités prioritaires mises en oeuvre depuis 1986 et totalisant 1,4 milliard $.

Au total, en termes de déboursés cumulatifs, ce sont près de 3,1 milliards $ que le Gouvernement a canalisés vers les activités considérées comme prioritaires, soit 571 millions $ en 1986-1987, 1 061 millions $ en 1987-1988 et 1 432 millions $ en 1988-1989. De cette somme de 3,1 milliards $, le secteur de la santé accapare, à lui seul, 1,1 milliard $.

5. CONCLUSION

La politique de gestion des dépenses publiques mise en oeuvre dans les trois derniers exercices budgétaires marque un bris fondamental avec les pratiques budgétaires traditionnelles. L'objectif était de réconcilier les impératifs financiers avec les impératifs économiques et sociaux du Gouvernement. Notre société, celle d'aujourd'hui et celle de demain, ne peut tolérer l'accumulation de déficits budgétaires incontrôlés qui mettent en cause la viabilité des assises financières du secteur public.

Le Gouvernement se devait aussi de réduire la p' ce qu'il occupait dans l'économie. Le Québec ne peut espérer devenir et demeurer compétitif internationalement si son gouvernement s'accapare d'une part de plus en plus grande du revenu national pour rencontrer ses responsabilités. Le Gouvernement doit apprendre à atteindre ses objectifs à l'intérieur d'un cadre budgétaire fixé. La politique de dépenses du Gouvernement se remarque bien sûr par la discipline qu'elle impose aux ministères. Mais au-delà de cette discipline se dégage la véritable portée de la politique de dépenses: elle leur demande de faire « mieux » et de faire « plus » avec les ressources dont ils disposent. Elle impose une recherche continue de dépassement dans la qualité de la gestion. Cette recherche continue de l'excellence permettra au Gouvernement, aujourd'hui comme demain, d'atteindre ses objectifs tout en respectant le droit de tous et chacun de vivre dans un environnement économique sain, dynamique et responsable.

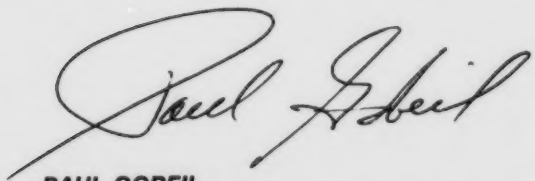

PAUL GOBEIL
Ministre délégué à l'Administration
et Président du Conseil du trésor

PARTIE II

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU DÉPÔT DES CRÉDITS 1988-1989

Cette section vise à présenter la dépense probable de l'exercice 1987-1988 et à fournir les informations nécessaires à une meilleure compréhension des crédits déposés à l'Assemblée nationale pour l'exercice 1988-1989.

1. LE BUDGET DE DÉPENSES 1987-1988

Lors du dépôt du livre des Crédits le 25 mars 1987, l'objectif de dépenses pour l'exercice financier 1987-1988 avait été fixé à 30 150 millions $. À l'occasion du Discours sur le budget, le ministre des Finances, monsieur Gérard D. Lévesque, a annoncé un certain nombre de mesures ayant pour effet de réviser cet objectif à 30 080 millions $. Par la suite, la dépense probable a été à nouveau réduite à 29 940 millions $ pour tenir compte des modifications apportées au financement de la Société d'habitation du Québec.

TABLEAU 2
LA PRÉVISION DES DÉPENSES 1987-1988
(en millions de dollars)

	1986-1987	1987-1988			
	Résultats réels	Dépôt des crédits	Discours sur le budget	Dépense probable	Variation en %
Crédits budgétaires initiaux	**28 750**	**30 325**	**30 325**	**30 325**	**5,5**
Crédits supplémentaires #1	28	—	257	257	—
Crédits supplémentaires #2	244	—	—	55[1]	—
Crédits périmés nets	(556)	(175)	(502)	(543)[1]	—
Variation de la provision pour perte sur placements en actions[2]	(1)	—	—	(14)	—
Dépense totale	**28 465**	**30 150**	**30 080**	**30 080**	**5,7**
Modification au financement de la SHQ	(76)	(140)	(140)	(140)	—
Dépense totale corrigée	**28 389**	**30 010**	**29 940**	**29 940[1]**	**5,5**

[1] Excluant les crédits relatifs au paiement par anticipation de dépenses 1988-1989 en 1987-1988 (voir section 3).

[2] Provision créée lorsque le déficit accumulé d'une société d'État excède le coût du placement en actions qu'y détient le gouvernement.

Le Gouvernement a respecté, pour la deuxième année consécutive, l'objectif de dépenses fixé en début d'exercice. De plus, les crédits supplémentaires votés par l'Assemblée nationale pour terminer l'exercice ne concernaient que deux cas particuliers, si l'on exclut les mesures d'anticipation de dépenses présentées à la section 3. Il s'agit dans le premier cas d'une compensation financière de 30 millions $ que le Gouvernement a décidé de verser en faveur de la Commission de la santé et de la sécurité au travail. Les autres crédits supplémentaires requis correspondent à une provision

au fonds de suppléance du ministère des Finances afin d'assurer les détails techniques de fermeture du budget 1987-1988 après le 31 mars 1988. Ces crédits supplémentaires sont compensés par une hausse de crédits périmés et ils ne modifient pas la prévision de dépenses totales.

2. LE BUDGET DE DÉPENSES 1988-1989

Les crédits pour l'année financière 1988-1989 totalisent 31 895 millions $. Compte tenu des crédits périmés prévus à 225 millions $ et de la variation de la provision pour pertes sur placements en actions, la prévision de dépenses pour l'exercice 1988-1989 est de 31 587 millions $.

TABLEAU 3
PRÉVISION DE DÉPENSES 1988-1989
(en millions de dollars)

	1987-1988	1988-1989	Variation en %
Crédits budgétaires initiaux	**30 325**	**31 895[1]**	**5,2**
Crédits supplémentaires #1	257	—	—
Crédits supplémentaires #2	55[1]	—	—
Crédits périmés nets	(543)[1]	(225)	—
Variation de la provision pour perte sur placements en actions[2]	(14)	(83)	—
Modification au financement de la SHQ	(140)	—	—
Dépense totale	**29 940[1]**	**31 587[1]**	**5,5**

[1] Excluant les mesures d'anticipation de dépenses réalisées en 1987-1988 (voir section 3).

[2] Provision créée lorsque le déficit accumulé d'une société d'État excède le coût du placement en actions qu'y détient le gouvernement.

Comme le montre le tableau 4, la variation avant crédits périmés est de 1 955 millions $. De ce montant, 753 millions $ proviennent des déboursés du Gouvernement au titre des augmentations salariales de base prévues pour l'ensemble des travailleurs du secteur public et les professionnels de la santé. Les engagements du Gouvernement au titre des régimes de retraite et des services de dette totalisent 421 millions $. Les augmentations découlant des autres indexations incluses dans la préparation des crédits et de la variation des autres dépenses de fonctionnement et de transfert totalisent 267 et 249 millions $ respectivement. Enfin, les crédits alloués aux activités prioritaires s'élèvent à 389 millions $.

TABLEAU 4
AUGMENTATION DES DÉPENSES EN 1988-1989
(en millions de dollars)

Dépense probable 1987-1988		**29 940**
PLUS: • Augmentations salariales de base	753	
• Régimes de retraite	174	
• Services de dette	247	
Sous-total	421	
• Coût de l'indexation des autres dépenses inclus dans la préparation des crédits	267	
• Autres accroissements des dépenses de fonctionnement et de transfert	249	
• Mesures d'économies budgétaires	(124)	
• Activités prioritaires	389	
Montant net des augmentations		1 955
Crédits périmés nets		(225)
Variation de la provision pour perte sur placements en actions[1]		(83)
Dépense totale 1988-1989		**31 587**

[1] Provision créée lorsque le déficit accumulé d'une société d'État excède le coût du placement en actions qu'y détient le gouvernement.

3. LE PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE DÉPENSES 1988-1989 EN 1987-1988

L'évolution favorable de la conjoncture économique au cours de l'année 1987 a entraîné une hausse plus rapide que prévue des revenus budgétaires. Tel qu'indiqué dans la synthèse des opérations financières au 31 décembre 1987 présentée par le ministère des Finances, le Gouvernement a décidé d'affecter 400 millions $ au paiement par anticipation en 1987-1988 de sommes qui auraient normalement été payables en 1988-1989.

Il s'agit d'abord d'un montant de 183 millions $ correspondant aux prestations d'aide sociale et d'aide aux chasseurs et piégeurs cris d'avril 1988 qui seront versées le 31 mars au lieu du 1er avril, lequel correspond à un jour férié. Le gouvernement a aussi décidé de payer par anticipation des dépenses afférentes au régime de retraite des enseignants en 1987-1988 au montant de 217 millions $. L'économie réalisée à ce poste de dépense en 1988-1989 sera toutefois moindre, soit 196 millions $, en raison des dépenses additionnelles d'intérêts qui découlent de cet ajustement. Des crédits supplémentaires ont été présentés à cette fin le 10 mars dernier à l'Assemblée nationale. Les données budgétaires des exercices financiers 1987-1988 et 1988-1989 doivent donc être ajustées en conséquence et le tableau 5 montre les chiffres redressés pour 1987-1988 et 1988-1989.

TABLEAU 5
DONNÉES BUDGÉTAIRES TENANT COMPTE DES MESURES D'ANTICIPATION
(en millions de dollars)

	1987-1988	1988-1989	Variation en %
Crédits budgétaires initiaux	**30 325**	**31 516**	**3,9**
Crédits supplémentaires #1	257	—	—
Crédits supplémentaires #2			
— réguliers	55	—	—
— mesures d'anticipation	306	—	—
Autres	(2)	—	—
Crédits périmés nets	(447)	(225)	—
Variation de la provision pour perte sur placements en actions[1]	(14)	(83)	—
Modification au financement de la SHQ	(140)	—	—
Dépense totale avec anticipation	**30 340**	**31 208**	**2,9**
Impact des mesures d'anticipation sur les dépenses	(400)	379	—
Dépense totale sans anticipation	**29 940**	**31 587**	**5,5**

[1] Provision créée lorsque le déficit accumulé d'une société d'État excède le coût du placement en actions qu'y détient le gouvernement.

4. LES MESURES D'ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

Différentes mesures visant l'amélioration de la productivité ont été appliquées dans les ministères et organismes pour un montant total de 124 millions $. Ce sont:

- une réduction de 2,0 % des effectifs dans la fonction publique et de 1,5 % du personnel non-enseignant dans le réseau de l'éducation au niveau primaire et secondaire;
- la non-indexation des dépenses de fonctionnement autres que salariales;
- une réduction de 1,5 % de certaines dépenses à caractère compressible.

Trois secteurs ont été exemptés de toute compression: ce sont le secteur de la santé et des services sociaux et les secteurs de l'enseignement collégial et universitaire. Enfin, les services judiciaires et correctionnels ainsi que la Sûreté du Québec ont été exemptés des réductions d'effectifs.

5. LES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES

Les mesures prioritaires mises de l'avant depuis trois ans requièrent des crédits de 1,4 milliard $ dans le budget 1988-1989. De cette somme, un montant de plus de 1,0 milliard $ est nécessaire pour la récurrence des actions déjà prises et 389 millions $ pour les nouvelles activités prioritaires de l'exercice 1988-1989.

Parmi tous les ministères, c'est celui de la Santé et des Services sociaux qui reçoit la part la plus importante, soit 101,8 millions $. Cette somme comprend, entre autres, 42,4 millions $ pour l'augmentation de la base de financement des centres hospitaliers de courte durée en vue de faire face aux besoins grandissants et à l'évolution des technologies, 12,6 millions $ pour l'ouverture de nou-

veaux services, 16,0 millions $ pour l'alourdissement des clientèles dans les centres d'accueil et d'hébergement, 8,0 millions $ pour les programmes de santé mentale et 7,3 millions $ pour les services de maintien à domicile.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu s'est vu octroyer 59,2 millions $ dont 40,0 millions $ pour la mise en oeuvre du nouveau programme APPORT, lequel vise à inciter les familles à faible revenu à demeurer sur le marché du travail. Ce programme remplacera dorénavant l'ancien programme de supplément au revenu de travail (SUPRET).

Le ministère de l'Énergie et des Ressources reçoit pour sa part 39,1 millions $ affectés principalement à la poursuite du programme de reboisement et au développement forestier de la Haute Côte-Nord.

Le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ont bénéficié d'ajouts totalisant 36,8 millions $. Ces sommes correspondent, entre autres, au financement des clientèles additionnelles dans le réseau universitaire, à une aide spéciale versée pour les clientèles handicapées des commissions scolaires et au fonctionnement des équipements spécialisés dans les collèges publics.

TABLEAU 6
RÉPARTITION PAR MINISTÈRE DES CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES ACTIVITÉS PRIORITAIRES
EN 1988-1989
(en millions de dollars)

	Crédits
Santé et Services sociaux	101,8
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	59,2
Énergie et Ressources	39,1
Éducation et Enseignement supérieur et Science	36,8
Industrie et Commerce	27,8
Affaires culturelles	19,0
Environnement	16,1
Travail	15,0
Affaires municipales	11,0
Office de planification et de développement du Québec	10,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	8,1
Communautés culturelles et Immigration	6,0
Autres	39,5
TOTAL	**389,4**

Le ministère de l'Industrie et du Commerce consacrera 23,1 millions $ à des projets d'investissements de la SDI, 3,7 millions $ à la restructuration de l'Est de Montréal et 1 million $ dans le cadre des travaux sur le libre-échange.

Le budget des Affaires culturelles augmente de 19,0 millions $ dont 6,7 millions $ pour le Musée de la civilisation, 4,3 millions $ pour les bibliothèques publiques, 4,0 millions $ pour les arts d'interprétation, 2,0 millions $ pour l'aide aux artistes et des sommes de 1,0 million $ pour l'aide au cinéma ainsi que pour l'aide aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale du Québec.

À l'Environnement, 12,0 millions $ sont consacrés au démarrage du programme d'amélioration de la gestion des fumiers, 2,0 millions $ à la réduction des déchets industriels, 1,5 million $ pour la lutte aux pluies acides et 0,6 million $ pour la mise en oeuvre de la Loi sur les pesticides.

Le ministère du Travail versera à la Commission de la santé et de la sécurité au travail une aide financière de 45 millions $, soit 15 millions $ de plus qu'en 1987-1988.

Le ministère des Affaires municipales bénéficie de sommes additionnelles de 11,0 millions $, dont une aide spéciale de 5 millions $ à la Ville de Québec à titre de contribution aux dépenses que lui occasionne sa fonction de Capitale.

Le Gouvernement consacrera 10 millions $ pour les projets de développement régional mis de l'avant par l'Office de planification et de développement économique du Québec.

Au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, des sommes additionnelles de 8,1 millions $ sont allouées principalement pour la mise en valeur des exploitations agricoles, le financement des infrastructures dans le secteur des pêches et la lutte contre les toxi-infections alimentaires.

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration dispose, pour sa part, de crédits additionnels de 6,0 millions $ pour la hausse du niveau d'immigration et la francisation des immigrants.

Enfin, diverses autres sommes totalisant 39,5 millions $ ont été allouées aux autres ministères afin de leur permettre de donner suite aux priorités gouvernementales dans leurs secteurs.

PARTIE III

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Cette partie montre l'évolution des dépenses gouvernementales sur un horizon de dix ans. Les données qu'on y retrouve sont conformes aux conventions comptables actuellement en vigueur et sont tirées des états financiers du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1987. Les données ont toutefois été corrigées pour tenir compte des modifications apportées au financement de la SHQ.

1. ÉVOLUTION DES DÉPENSES TOTALES

Dépenses 1987-1988 et 1988-1989

En tenant compte des mesures d'anticipation décrites dans les notes complémentaires au dépôt des crédits, la dépense probable pour l'exercice 1987-1988 s'établit à 30 340 millions $, tandis que la dépense prévue pour l'exercice 1988-1989 est de 31 208 millions $.

2. ÉVOLUTION DES DÉPENSES SANS ANTICIPATION DE PAIEMENT

Dépenses sans anticipation

Les données présentées ci-après ne feront pas état des mesures spéciales de paiement par anticipation de dépenses mentionnées à la page 17.

2.1 En excluant l'impact de ces mesures, la dépense probable 1987-1988 est de 29 940 millions $ et les crédits 1988-1989 de 31 587 millions $, ce qui représente pour chaque exercice une hausse de 5,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Dépenses en dollars constants

2.2 En dollars constants de 1979, les dépenses totales sont passées de 15 561 millions $ en 1979-1980 à 17 709 millions $ en 1988-1989. La croissance moyenne observée depuis 1985-1986, soit 0,5 %, est en baisse par rapport à celle qui a prévalu, en moyenne, au cours de la période précédente.

GRAPHIQUE 4
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN DOLLARS CONSTANTS
(en millions de dollars de 1979)

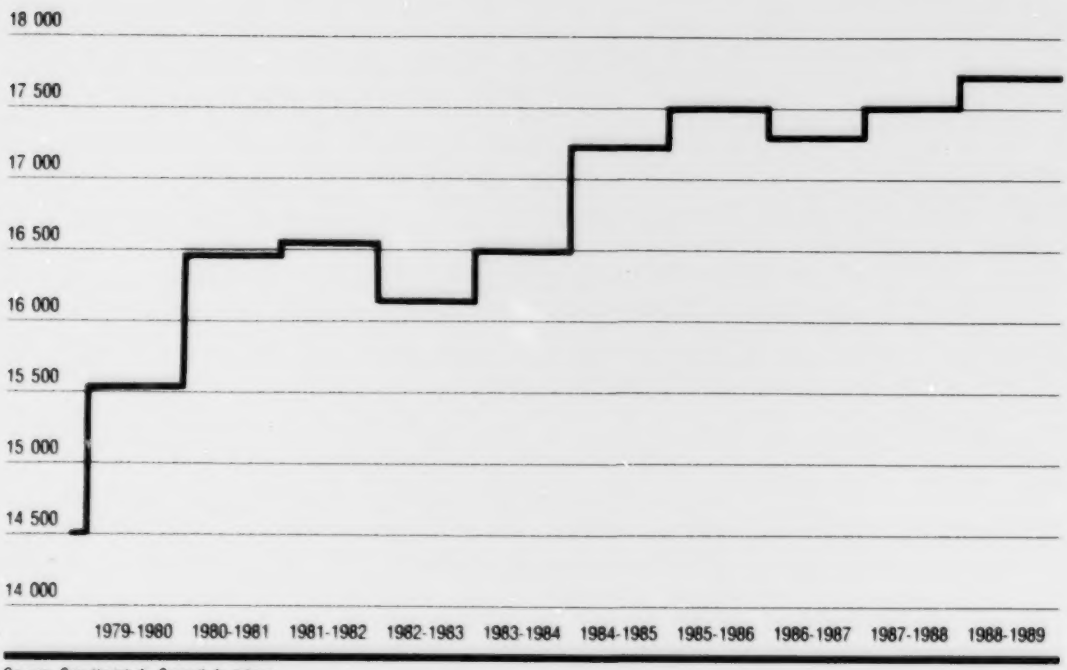

Source Secrétariat du Conseil du trésor

Dépenses par habitant

2.3 En 1988-1989, la dépense totale par habitant est de 4 759 $. Il s'agit d'une hausse de 4,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Ratio dépenses / PIB

2.4 Le ratio des dépenses gouvernementales sur le produit intérieur brut de la province (PIB) est un indicateur de la part de la richesse collective consacrée aux biens et services publics par le gouvernement.

Le ratio dépenses/PIB a connu une croissance constante entre 1979-1980 et 1983-1984 passant de 24,0 % à 26,0 %. Depuis lors, il a connu une baisse régulière qui fait en sorte que le niveau observé en 1988-1989 est de 22,7 %.

GRAPHIQUE 5
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
DÉPENSES EN % DU PIB

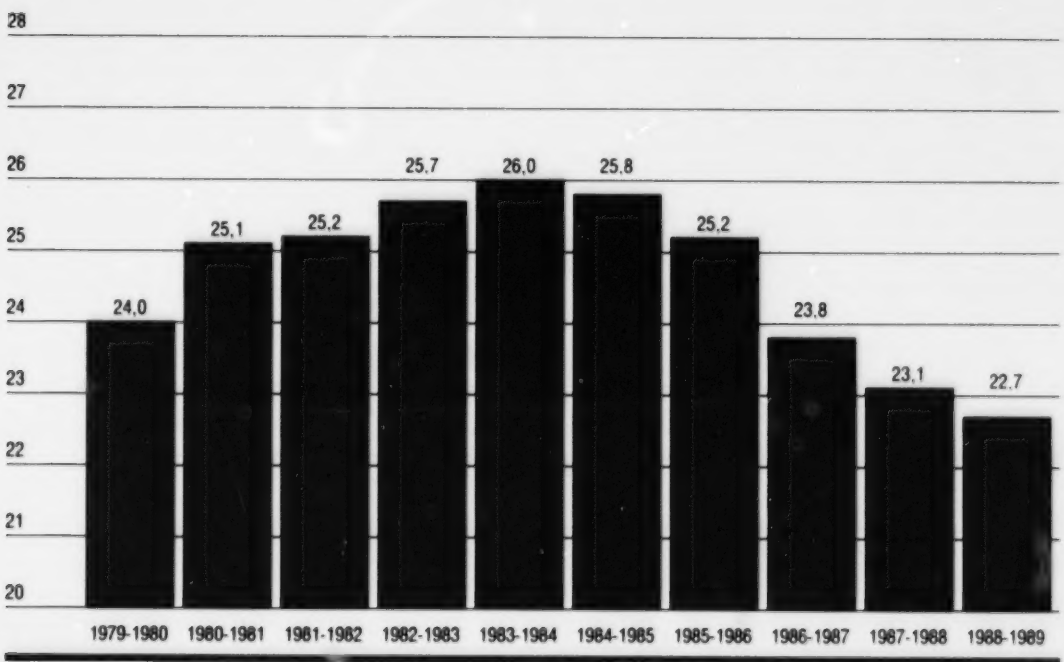

Source: Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU 7
ÉVOLUTION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES AU QUÉBEC

		1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Dépenses totales											
• nominales[1]	(M$)	15 561	18 107	20 507	22 161	23 948	26 061	27 529	28 389	30 340[2]	31 208[2]
Anticipation de dépenses	(M$)	—	—	—	—	—	—	—	—	(400)	379
Dépenses totales sans anticipation											
• nominales	(M$)	15 561	18 107	20 507	22 161	23 948	26 061	27 529	28 389	29 940[2]	31 587[2]
• variation en %		17,1	16,4	13,3	8,1	8,1	8,8	5,6	3,1	5,5	5,5
• en dollars constants ($ 1979)	(M$)	15 561	16 435	16 550	16 144	16 486	17 194	17 472	17 297	17 478	17 709
• variation en %		7,3	5,6	0,7	(2,5)	2,1	4,3	1,6	(1,0)	1,0	1,3
Dépenses par habitant[3]											
• nominales	($)	2 455	2 835	3 185	3 429	3 699	4 014	4 226	4 341	4 541	4 759
• variation en %		16,4	15,5	12,3	7,7	7,8	8,5	5,3	2,7	4,6	4,8
• en dollars constants ($ 1979)	($)	2 455	2 574	2 571	2 498	2 546	2 648	2 682	2 645	2 651	2 668
• variation en %		6,6	4,8	(0,1)	(2,8)	1,9	4,0	1,3	(1,4)	0,2	0,6
Dépenses en % du PIB[3]		24,0	25,1	25,2	25,7	26,0	25,8	25,2	23,8	23,1	22,7
Taux de croissance du PIB en %[4]		11,7	11,2	12,9	5,8	7,0	9,4	8,0	9,5	8,5[5]	7,5[5]
Taux d'inflation au au Canada en %[6]		9,2	10,2	12,5	10,8	5,8	4,3	4,0	4,2	4,4	4,1[5]
Population (milliers)[7]		6 338,9	6 386,1	6 438,2	6 462,2	6 474,9	6 492,0	6 514,2	6 540,2	6 592,6	6 637,0[5]

(1) Corrigées pour tenir compte des revenus de la SHQ.

(2) Prévision établie lors du dépôt des Crédits 1988-1989.

(3) Dépenses sans anticipation.

(4) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

(5) Prévision.

(6) Moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

(7) Au 1er juin.

Sources: Secrétariat du Conseil du trésor.
Statistique Canada.

3. RÉPARTITION DES CRÉDITS 1988-1989 PAR MISSION ET DOMAINE D'ACTIVITÉS

La présente section introduit une répartition des crédits entre les quatre grandes missions gouvernementales, soit les missions économique, éducative et culturelle, sociale et gouvernementale et administrative. Chacune de ces missions se subdivise en domaines d'activités.

Les crédits par mission

3.1 La mission sociale accapare la part la plus importante des crédits 1988-1989 avec 39,5 % de ceux-ci ou 12 587 millions $. La mission éducative et culturelle vient au second rang et représente 29,6 % du total ou 9 433 millions $. La mission administrative, qui comprend le service de la dette gouvernementale, représente 19,2 % du total des crédits et la mission économique 11,7 %.

GRAPHIQUE 6
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
RÉPARTITION DES CRÉDITS 1988-1989
(en %)

Source: Secrétariat du Conseil du trésor.

Les crédits par domaine d'activités

3.2 Une ventilation des crédits par domaine d'activités permet de mettre en lumière la nature des services publics et leur coût respectif. Les services de santé et d'adaptation sociale, dont le coût s'élève à 9 638 millions $, accaparent 30,2 % des crédits en 1988-1989. C'est le domaine d'activités le plus important. Il est suivi de l'ensemble des services d'éducation, lesquels, avec 28,2 % des crédits, totalisent 8 979 millions $. Les

crédits attribués à la gestion administrative centrale s'élèvent à 4 535 millions $, tandis que ceux alloués pour la sécurité du revenu totalisent 2 731 millions $.

TABLEAU 8
BUDGÉTISATION PAR MISSION ET DOMAINE D'ACTIVITÉS

	Dépenses 1988-1989	Répartition des dépenses		
	Millions $	En % du total[2]	En % du PIB	$ par habitant
MISSION ÉCONOMIQUE				
• Ressources naturelles et industries primaires	1 409,0	4,4	1,0	212
• Industries secondaires	407,6	1,3	0,3	61
• Services	109,7	0,3	0,1	17
• Ressources humaines	389,0[1]	1,2	0,3	59
• Transports	1 426,7	4,5	1,0	215
Sous-total	3 742,0	11,7	2,7	564
MISSION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE				
• Éducation	8 979,2	28,2	6,4	1 353
• Culture	237,2	0,7	0,2	36
• Loisir	216,1	0,7	0,2	33
Sous-total	9 432,5	29,6	6,8	1 421
MISSION SOCIALE				
• Sécurité du revenu	2 731,4	8,6	2,0	412
• Santé et adaptation sociale	9 637,8	30,2	6,9	1 452
• Habitation	217,6	0,7	0,2	33
Sous-total	12 586,8	39,5	9,0	1 896
MISSION GOUVERNEMENTALE ET ADMINISTRATIVE				
• Institutions politiques	770,2	2,4	0,6	116
• Gestion administrative centrale	4 535,0	14,2	3,3	683
• Relations intergouvernementales	73,4	0,2	0,1	11
• Protection de la personne et de la propriété	755,4	2,4	0,5	114
Sous-total	6 134,1	19,2	4,4	924
TOTAL DES CRÉDITS	**31 895,4**	**100,0**	**22,9**	**4 806**
PÉRIMÉS NETS	(225,0)	—	(0,2)	(34)
VARIATION DE LA PROVISION POUR PERTE SUR PLACEMENTS EN ACTIONS[3]	(83,4)	—	(0,1)	(13)
TOTAL DES DÉPENSES	**31 587,0**	—	**22,7**	**4 759**

(1) Une partie importante des crédits pour ce domaine d'activités est réaffectée vers d'autres secteurs en cours d'année.

(2) Les informations sont présentées ici en pourcentage du total des crédits plutôt que par rapport au total des dépenses puisque les prévisions de crédits périmés nets n'ont pas été ventilées par domaine d'activités.

(3) Provision créée lorsque le déficit accumulé d'une société d'État excède le coût du placement en actions qu'y détient le gouvernement.

Source: Secrétariat du Conseil du trésor.

Si l'on normalise les dépenses relatives à chaque domaine d'activités par la population du Québec, on constate que les dépenses de santé et d'adaptation sociale représentent 1 452 $ par habitant et celles de l'éducation 1 353 $. Les programmes de sécurité du revenu coûtent, quant à eux, 412 $. Les dépenses relatives à la gestion administrative centrale s'élèvent à 683 $.

Au total, le gouvernement dépensera 4 759 $ par habitant en 1988-1989.

4. LES CRÉDITS 1988-1989 PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

Cette section présente une ventilation des dépenses du gouvernement et précise l'utilisation prévue des crédits.

Crédits par catégorie

4.1 Lorsque l'on ventile les dépenses 1988-1989 en super-catégories, 7 354 millions $ sont alloués au fonctionnement du gouvernement, y incluant 2 912 millions $ en service de la dette. Les dépenses de fonctionnement représentent 23,1 % du total des dépenses. Les dépenses directes en capital totalisent 524 millions $ et les paiements de transferts 24 017 millions $.

TABLEAU 9
CRÉDITS 1988-1989 PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES

	Millions $	en % du total
Fonctionnement	7 354	23,1
Capital	524	1,6
Transferts	24 017	75,3
Crédits	31 895	100,0

Source: Budget 1988-1989, Crédits.

Dépenses de transfert

4.2 Le tableau 10 présente une répartition des crédits de transfert. Ces crédits servent principalement au financement des services publics offerts par les institutions décentralisées et les municipalités. Les institutions d'enseignement reçoivent en 1988-1989, 8 619 millions $ et les établissements de santé et de services sociaux 7 299 millions $. Ces deux types de bénéficiaires cumulent plus de la moitié des dépenses de transfert.

Les transferts aux personnes s'élèvent à 5 130 millions $ et comprennent, entre autres, les dépenses relatives à la sécurité du revenu et le paiement des services rendus par les professionnels de la santé.

TABLEAU 10
RÉPARTITION DES CRÉDITS DE TRANSFERT 1988-1989
PAR TYPE DE BÉNÉFICIAIRE

	Millions $	en % des crédits totaux	en % des tranferts totaux
Entreprises	657	2,1	2,7
Établissements de santé et de services sociaux	7 299	22,9	30,4
Institutions d'enseignement	8 619	27,0	35,9
Municipalités	1 221	3,8	5,1
Organismes sans but lucratif	556	1,7	2,3
Personnes	5 130	16,1	21,4
Entreprises et organismes d'État	535	1,7	2,2
TOTAL	**24 017**	**75,3**	**100,0**

Source: Budget 1988-1989, Crédits.

Les municipalités reçoivent 1 221 millions $, les entreprises 657 millions $, les organismes sans but lucratif 556 millions $ et enfin, les entreprises et organismes d'État 535 millions $.

Le graphique 7 illustre la répartition en pourcentage des crédits de transfert par type de bénéficiaires en 1988-1989.

GRAPHIQUE 7
RÉPARTITION DES TRANSFERTS EN 1988-1989

Source: Secrétariat du Conseil du trésor.

Les dépenses en capital et remboursement du principal

4.3 Les dépenses en capital et en remboursement du principal s'élèvent à 1 219 millions $. Les dépenses directes en capital encourues par le gouvernement représentent une somme de 524 millions $, tandis que les paiements de transfert à cette fin représentent 380 millions $. Le montant des remboursements du principal inclus dans le service de dette des organismes subventionnés se chiffre à 315 millions $.

TABLEAU 11
LES DÉPENSES EN CAPITAL ET REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL EN 1988-1989
(en millions de dollars)

	Dépenses de capital	Remboursements du principal	Total
Gouvernement	524	—	524
Transferts			
Entreprises	261	—	261
Établissements de santé et de services sociaux	—	45	45
Institutions d'enseignement	18	163	181
Municipalités	73	96	169
Organismes sans but lucratif	26	—	26
Entreprises et organismes d'État	2	11	13
Sous-total	380	315	695
Total	**904**	**315**	**1219**

Source: Budget 1988-1989, Crédits.

Les dépenses en intérêt

4.4 Le gouvernement consacre 5 018 millions $ en 1988-1989 au paiement de dépenses en intérêt. De cette somme, le service de la dette gouvernementale directe s'élève à 2 912 millions $, les transferts pour fins de remboursements d'intérêt versés aux organismes subventionnés à 1 054 millions $ et enfin, les intérêts comptabilisés en regard des régimes de retraite à 1 052 millions $.

TABLEAU 12
LES DÉPENSES D'INTÉRÊT CONSOLIDÉES EN 1988-1989
(en millions de dollars)

Dette gouvernementale	
Service de la dette	2 912
Dette subventionnée	
Établissements de santé et de services sociaux	168
Institutions d'enseignement	521
Municipalités	342
Organismes sans but lucratif	1
Entreprises et organismes d'État	22
Sous-total	1 054
Dette des régimes de retraite	1 052
Total	**5 018**

Source: Budget 1988-1989, Crédits.

Les régimes de retraite

4.5 Les contributions gouvernementales aux différents régimes de retraite de ses employés apparaissent au tableau 13. Au total, ces contributions se chiffrent à 2 083 millions $ en 1988-1989, soit une hausse de 9,1 % par rapport à l'exercice précédent. Ce montant inclut, notamment, les dépenses d'intérêt mentionnées à la section 4.4.

Les contributions au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) représentent un peu plus de la moitié des contributions totales. Les dépenses afférentes aux régimes de retraite des enseignants et des fonctionnaires, pour lesquels il n'y a plus aucun adhérent depuis 1973, totalisent 633 millions $ et 227 millions $ respectivement. Finalement, des régimes spécifiques s'appliquent aux juges, aux membres de l'Assemblée nationale et aux membres de la Sûreté du Québec, le tout représentant un montant de 151 millions $.

TABLEAU 13
CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT À SES RÉGIMES DE RETRAITE
(en millions de dollars)

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation en %	Dépenses probables	Variation en %	Dépenses
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)					
Réseau de la Santé de des services sociaux	475	5,6	450	17,8	382
Réseau de l'Éducation	404	11,3	363	20,6	301
Secteur de la Fonction publique	193	11,6	173	37,3	126
Sous-total	1 072	8,7	986	21,9	809
Autres régimes					
Enseignants	633	9,3	579	4,5	554
Fonctionnaires	227	7,1	212	3,4	205
Juges	14	27,3	11	22,2	9
Membres de l'Assemblée nationale	6	20,0	5	25,0	4
Membres de la Sûreté du Québec	131	12,9	116	56,8	74
Sous-total	1 011	9,5	923	9,1	846
Total	**2 083**	**9,1**	**1 909**	**15,3**	**1 655**

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

5. EFFECTIFS DU GOUVERNEMENT

Effectifs sur base comparable

5.1 Sur une base comparable, les effectifs réguliers autorisés des ministères et organismes budgétaires s'élèvent à 51 301 postes en 1988-1989 comparativement à 52 045 postes pour l'exercice précédent, soit une baisse de 744 postes ou 1,4 %. Depuis 1979-1980, la baisse est de 5 670 postes, ce qui représente une réduction de 10,0 % des effectifs autorisés.

5.2 Les employés réguliers en poste se chiffrent à 50 167 en 1987-1988 comparativement à 53 733 en 1979-1980. L'estimation pour l'exercice financier 1988-1989 est de 49 849 postes occupés.

TABLEAU 14
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS GOUVERNEMENTAUX
MINISTÈRES ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Données sur base comparable										
Effectif régulier autorisé	56 971	56 683	54 979	54 136	53 374	53 539	51 888	52 054	52 045	51 301
Employés réguliers en poste	53 733	53 817	52 985	52 254	51 456	51 151	50 741	50 384	50 167	49 849(1)
Occasionnels utilisés (personnes-années)	10 167	10 613	9 566	9 188	10 412	11 700	12 550	10 660	10 980	11 200(1)
Total effectifs utilisés	**63 900**	**64 430**	**62 551**	**61 442**	**61 868**	**62 851**	**63 291**	**61 044**	**61 147**	**61 049(1)**
Effectifs par 1 000 habitants	10,08	10,09	9,72	9,51	9,56	9,68	9,72	9,33	9,28	9,20(1)

(1) Estimation.

5.3 Le nombre d'employés occasionnels s'est élevé à 10 980 personnes-années en 1987-1988. Il est estimé que ce nombre sera de 11 200 en 1988-1989.

Au total, en 1988-1989, on comptera 9,20 employés par 1 000 habitants au Québec, soit 0,88 employé de moins qu'en 1979-1980.

GRAPHIQUE 8
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR 1 000 HABITANTS

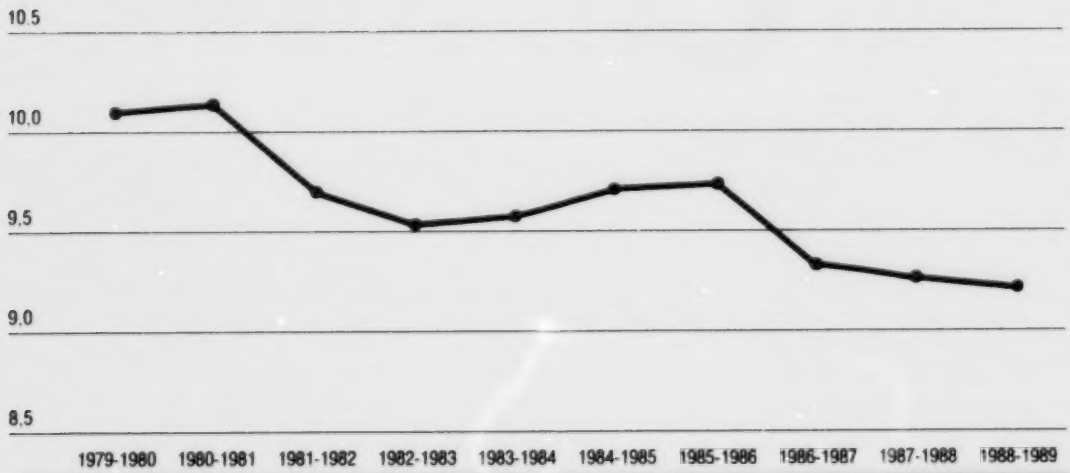

Source: Secrétariat du Conseil du trésor.

PARTIE IV
CRÉDITS PAR MINISTÈRE

Crédits et dépenses budgétaires par ministère
Évolution des effectifs
Renseignements supplémentaires par ministère
- — Affaires culturelles
- — Affaires municipales
- — Agriculture, Pêcheries et Alimentation
- — Approvisionnements et Services
- — Assemblée nationale
- — Commerce extérieur et Développement technologique
- — Communautés culturelles et Immigration
- — Communications
- — Conseil du trésor
- — Conseil exécutif
- — Éducation
- — Énergie et Ressources
- — Enseignement supérieur et Science
- — Environnement
- — Finances
- — Industrie et Commerce
- — Justice
- — Loisir, Chasse et Pêche
- — Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu
- — Office de planification et de développement du Québec
- — Organisme relevant du ministre délégué à l'Administration
- — Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine
- — Organismes relevant de la Vice-présidente du Conseil exécutif
- — Personnes désignées par l'Assemblée nationale
- — Régie de l'assurance-maladie du Québec
- — Relations internationales
- — Revenu
- — Santé et Services sociaux
- — Solliciteur général
- — Tourisme
- — Transports
- — Travail

TABLEAU 15
CRÉDITS ET DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR MINISTÈRE
(en milliers de dollars)

	1988-1989	1987-1988	1986-1987	Variation en %	
				1988-1989	1987-1988
	Crédits	Dépenses probables	Dépenses	1987-1988	1986-1987
Affaires culturelles	237 246	214 716	194 892	10,5	10,2
Affaires municipales	612 188	590 648	656 030	3,6	(10,0)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	560 782	543 076	505 955	3,3	7,3
Approvisionnements et Services	65 236	64 346	60 425	1,4	6,5
Assemblée nationale	63 619	53 822	51 933	18,2	3,6
Commerce extérieur et Développement technologique	53 658	45 157	39 075	18,8	15,6
Communautés culturelles et Immigration	37 374	32 800	28 538	13,9	14,9
Communications	117 732	195 716	196 366	(39,8)	(0,3)
Conseil du trésor	19 585	17 326	16 916	13,0	2,4
Conseil exécutif	37 312	33 084	33 778	12,8	(2,1)
Éducation	5 186 808	4 963 826	4 715 934	4,5	5,3
Énergie et Ressources	477 404	385 956	358 260	23,7	7,7
Enseignement supérieur et Science	2 784 653	2 637 015	2 442 482	5,6	8,0
Environnement	354 786	293 043	253 049	21,1	15,8
Finances	3 319 611	2 974 472	2 845 095	11,6	4,5
Industrie et Commerce	340 317	220 422	324 694	54,4	(32,1)
Justice	393 629	365 774	327 790	7,6	11,6
Loisir, Chasse et Pêche	211 894	196 311	203 790	7,9	(3,7)
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	2 791 297	3 103 059	2 897 001	(10,0)	7,1
Office de planification et de développement du Québec	56 557	49 436	39 092	14,4	26,5
Organisme relevant du ministre délégué à l'Administration	900 475	1 220 590	924 862	(26,2)	32,0
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine	102 590	96 449	82 481	6,4	16,9
Organismes relevant de la Vice-présidente du Conseil exécutif	209 566	194 532	179 877	7,7	8,1
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	28 032	24 443	23 615	14,7	3,5
Régie de l'assurance-maladie du Québec	1 998 790	1 864 186	1 745 572	7,2	6,8
Relations internationales	63 681	61 294	53 858	3,9	13,8
Revenu	280 794	280 548	259 482	0,1	8,1
Santé et Services sociaux	7 540 228	7 108 200	6 579 300	6,1	8,0
Solliciteur général	643 617	600 846	521 316	7,1	15,3
Tourisme	79 270	67 356	69 244	17,7	(2,7)

Source: Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU 15 (suite)
CRÉDITS ET DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR MINISTÈRE
(en milliers de dollars)

	1988-1989	1987-1988	1986-1987	Variation en % 1988-1989 / 1987-1988	Variation en % 1987-1988 / 1986-1987
	Crédits	Dépenses probables	Dépenses		
Transports	1 776 164	1 684 171	1 596 282	5,5	5,5
Travail	105 507	84 380	54 764	25,0	54,1
Provision pour créances douteuses	66 000	87 000	108 341	(24,1)	(19,7)
Périmés nets	(225 000)	—	—	—	—
Variation de la provision pour perte sur placements en actions[1]	(83 400)	(14 000)	(1 173)	—	—
Dépense totale avec anticipation	**31 208 000**	**30 340 000**	**28 388 916**	**2,9**	**6,9**
Impact des mesures d'anticipation sur les dépenses	379 000	(400 000)	—	—	—
Dépense totale sans anticipation	**31 587 000**	**29 940 000**	**28 388 916**	**5,5**	**5,5**

(1) Provision créée lorsque le déficit accumulé d'une société d'État excède le coût du placement en actions qu'y détient le gouvernement

Source: Secrétariat du Conseil du trésor

TABLEAU 16
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS
(postes autorisés)

Ministères	1988-1989	1987-1988
Affaires culturelles	1 283	1 308
Affaires municipales	828	844
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3 153	3 208
Approvisionnements et Services	704	718
Assemblée nationale	397	410
Commerce extérieur et Développement technologique	291	297
Communautés culturelles et Immigration	460	465
Communications	752	761
Conseil du trésor	278	284
Conseil exécutif	300	310
Éducation	1 243	1 268
Énergie et Ressources	2 364	2 412
Enseignement supérieur et Science	637	650
Environnement	1 065	1 087
Finances	1 673	1 723
Industrie et Commerce	816	832
Justice	4 327	4 363
Loisir, Chasse et Pêche	2 049	2 091
Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu	3 466	3 448
Office de planification et de développement du Québec	137	139
Organisme relevant du ministre délégué à l'Administration	372	372
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine	147	149
Organismes relevant de la Vice-présidente du Conseil exécutif	432	446
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	443	437
Relations internationales	374	379
Revenu	4 338	4 425
Santé et Services sociaux	1 242	1 267
Solliciteur général	8 746	8 786
Tourisme	207	211
Transports	7 603	7 757
Travail	1 174	1 198
Total	**51 301**	**52 045**

Source: Secrétariat du Conseil du trésor.

AFFAIRES CULTURELLES

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Politique, gestion interne et soutien	23 084	(5,8)	24 515	25,2	19 581
2. Développement des milieux culturels	106 451	6,6	99 892	6,3	93 978
3. Institutions nationales	25 369	3,3	24 560	2,5	23 952
4. Organismes-conseils et sociétés d'État	60 293	33,4	45 204	19,9	37 690
5. Charte de la langue française	22 049	7,3	20 545	4,3	19 691
Total	**237 246**	**10,5**	**214 716**	**10,2**	**194 892**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le ministère des Affaires culturelles dispose de crédits de 237,2 millions $ en 1988-1989, soit une augmentation de 10,5 % par rapport aux dépenses probables de 1987-1988. Cette augmentation pourra toutefois excéder les 15 %, lorsque viendront s'ajouter en cours d'année certaines dépenses découlant de la contribution fédérale à l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal, de la contribution de l'OPDQ à divers projets d'équipements culturels de même que celles reliées au programme de travaux communautaires. Le budget du ministère se retrouve en totalité dans le secteur «Arts, lettres et biens culturels» et se partage entre les cinq programmes suivants: 9,7 % pour les politiques, la gestion interne et le soutien, 44,9 % pour le développement des milieux culturels, 10,7 % aux institutions nationales, 25,4 % aux organismes-conseils et aux sociétés d'État et 9,3 % pour l'application de la Charte de la langue française.

1. Politique, gestion interne et soutien: 23 084 k$ / Variation: (5,8 %)

Ce programme comprend l'administration générale du ministère des Affaires culturelles, la recherche, l'élaboration de politiques, les relations intergouvernementales et interministérielles, ainsi que certains programmes spéciaux. Malgré l'indexation des traitements et le transfert des crédits reliés à la mise en place des fonds spéciaux de l'informatique et des télécommunications provenant du ministère des Communications, on observe une diminution de 5,8 %.

2. Développement des milieux culturels: 106 451 k$ / Variation: 6,6 %

Ce programme vise à assurer à divers agents l'accessibilité aux ressources financières et techniques nécessaires à la prise en charge de leur développement culturel dans les secteurs des arts, des lettres, des musées privés et des industries culturelles. Il vise également à favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine historique, archéologique et naturel du Québec. La variation de 6,6 % observée à ce programme est reliée principalement à l'injection de crédits additionnels de l'ordre de 10 millions $, notamment pour les bibliothèques publiques, les arts d'interprétation et l'aide aux artistes. Par ailleurs, si l'on exclut la contribution fédérale au projet d'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal, qui est incorporée aux dépenses probables de 1987-1988 mais non aux crédits 1988-1989, la croissance des montants attribués à ce programme est plutôt de l'ordre de 15 %.

3. Institutions nationales : 25 369 k$ / Variation: 3,3 %

Ce programme regroupe différentes institutions reliées au ministère des Affaires culturelles, notamment les Archives nationales du Québec, la Bibliothèque nationale du Québec, les convervatoires de musique et d'art dramatique du Québec, ainsi que le Centre de conservation de Québec. La variation constatée à ce programme s'explique essentiellement par l'indexation des traitements.

4. Organismes-conseils et sociétés d'État: 60 293 k$ / Variation: 33,4 %

Ce programme regroupe un certain nombre d'organismes-conseils et de sociétés d'État, notamment la Commission des biens culturels, l'Institut québécois de recherche sur la culture, les organismes issus de la Loi sur le cinéma, les musées d'État, la Place des Arts, le Grand Théâtre, la Commission de reconnaissance des associations d'artistes, ainsi que la Société générale des industries culturelles, laquelle est issue de la fusion de la Société générale du Cinéma et de la Société de développement des industries de la culture et des Communications. La croissance substantielle observée aux crédits de ce programme est principalement liée à l'accroissement du budget du Musée de la civilisation en vue de son ouverture à l'automne 1988, à l'injection de crédits additionnels pour l'aide au cinéma, à la mise en place de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et à la croissance du service de la dette découlant des immobilisations des sociétés d'État.

5. Charte de la langue française: 22 049 k$ / Variation: 7,3 %

Ce programme regroupe les organismes chargés de l'application de la Charte de la langue française, notamment l'Office de la langue française, la Commission de protection de la langue française, le Conseil de la langue française, la Commission d'appel de francisation et la Commission de toponymie. La hausse de 7,3 % des crédits 1988-1989 par rapport aux dépenses probables de 1987-1988 résulte essentiellement de l'indexation des traitements ainsi que de l'ajout des crédits reliés à la mise en oeuvre du fonds spécial des télécommunications.

AFFAIRES MUNICIPALES

Programmes	1988-1989 Crédits (000 $)	Variation %	1987-1988 Dépenses probables (000 $)	Variation %	1986-1987 Dépenses (000 $)
1. Aménagement du territoire municipal	14 527	(48,1)	28 000	(47,0)	52 877
2. Aide et surveillance administratives et financières	29 834	28,0	23 300	8,9	21 390
3. Évaluation foncière	272 413	2,2	266 638	0,7	264 770
4. Administration générale	14 393	30,4	11 041	1,6	10 868
5. Relations avec les municipalités	17 914	14,5	15 646	4,8	14 924
6. Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	35 776	(13,1)	41 159	(11,7)	46 602
7. Aide financière aux sociétés d'État	8 064	(6,9)	8 664	(13,3)	9 989
8. Sécurité-incendie	1 637	9,1	1 500	13,8	1 318
9. Société d'habitation du Québec	203 287	11,9	181 700	(17,9)	221 443
10. Conciliation entre locataires et propriétaires	14 344	10,3	13 000	9,7	11 849
Total	**612 188**	**3,6**	**590 648**	**(10,0)**	**656 030**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les crédits du ministère des Affaires municipales totalisent 612,2 millions $ en 1988-1989, soit une augmentation de 21,5 millions $ ou de 3,6 % par rapport à l'année précédente. Les programmes 03 « Évaluation foncière » et 09 « Société d'habitation du Québec » accaparent près de 78 % des crédits du ministère, soit respectivement 44,5 % et 33,2 %.

En vertu de nouvelles dispositions de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (1987, chapitre 10) concernant l'administration de ses revenus et recettes, les crédits 1988-1989 correspondent à la part des coûts des activités de la Société assumée par le gouvernement du Québec. Les dépenses 1986-1987 et celles prévues pour 1987-1988 sont présentées sur une base comparable.

1. Aménagement du territoire municipal: 14 527 k$ / Variation: (48,1 %)

Ce programme regroupe l'aide apportée aux municipalités pour l'aménagement de leur territoire. Il comprend l'aide versée aux municipalités régionales de comté (MRC) dans le cadre du suivi des schémas d'aménagement ainsi que l'aide financière accordée aux villes de Québec et de Montréal pour la revitalisation de leur centre-ville et de leurs artères commerciales.

La diminution importante des crédits s'explique par le fait que le programme de revitalisation des centres-villes (Revicentre) a pris fin en 1987-1988 et que le solde des montants engagés dans le cadre de ce programme a été versé au cours de ce même exercice.

2. Aide et surveillance administratives et financières: 29 834 k$ / Variation: 28,0 %

Ce programme vise à fournir aux municipalités l'assistance technique requise pour les conseiller sur la conformité de leurs activités en regard des lois et des règlements en vigueur. Il a également comme objectif de réduire le fardeau fiscal des municipalités dont la richesse foncière ne permet pas de fournir un niveau de services publics comparable au niveau moyen des municipalités du Québec.

L'augmentation des crédits 1988-1989 résulte de la subvention spéciale accordée à la Ville de Québec à titre de Capitale au montant de 5,0 millions $ et de la hausse des subventions de péréquation qui seront versées aux municipalités.

3. Évaluation foncière: 272 413 k$ / Variation: 2,2 %

Ce programme vise à uniformiser la confection des rôles d'évaluation et à respecter l'intégrité de l'assiette foncière des municipalités, notamment par le versement de compensations tenant lieu de taxes, lesquelles représentent plus de 250 millions $ en 1988-1989. Il vise par ailleurs à permettre un recours aux contribuables qui jugent inéquitable l'évaluation de leurs biens immobiliers.

4. Administration générale: 14 393 k$ / Variation: 30,4 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère.

La hausse de 30,4 % en 1988-1989 est reliée à la mise en opération des fonds des services informatiques et de télécommunications pour lesquels des crédits ont été transférés du ministère des Communications ainsi qu'à la réalisation d'un nouveau plan directeur des systèmes informatisés du ministère.

5. Relations avec les municipalités: 17 914 k$ / Variation: 14,5 %

Ce programme vise à fournir une aide institutionnelle aux collectivités locales. Il s'agit principalement de l'aide financière versée aux municipalités nordiques en vertu de l'entente signée en 1981 entre le Canada et le Québec relativement aux services municipaux des villages situés au nord du 55^{e} parallèle. Ce programme apporte également aux municipalités une assistance pour la réalisation de leurs projets de restructuration et de mise en commun des services municipaux.

L'augmentation des crédits 1988-1989 est attribuable principalement aux immobilisations réalisées dans le cadre du programme d'amélioration des infrastructures en milieu nordique.

6. Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts: 35 776 k$ / Variation: (13,1 %)

Ce programme a pour objectif de permettre aux municipalités ayant une capacité financière insuffisante de se doter de réseaux d'aqueduc et d'égouts. La réduction observée des crédits découle de la finalisation des dossiers relatifs aux projets admis à divers programmes mis en place avant 1976.

7. Aide financière aux sociétés d'État: 8 064 k$ / Variation: (6,9 %)

Ce programme regroupe les crédits affectés à la Société d'aménagement de l'Outaouais et à la Société de développement de la Baie James. La baisse des crédits prévus en 1988-1989 traduit une réduction des activités de la Société d'aménagement de l'Outaouais.

8. Sécurité-incendie: 1 637 k$ / Variation: 9,1 %

Par l'assistance technique et financière qu'il apporte aux municipalités, ce programme vise à prévenir et à réduire les pertes de vie et de biens causées par le feu. L'augmentation de 9,1 % tient compte de la hausse des salaires prévue par les conventions collectives et du transfert d'un poste avec crédits en provenance du ministère du Solliciteur général.

9. Société d'habitation du Québec: 203 287 k$ / Variation: 11,9 %

Les interventions de la Société visent à assurer aux citoyens du Québec une plus grande accessibilité à des logements de qualité en supportant une partie des coûts encourus pour aider des ménages à faibles revenus à se loger et en favorisant la restauration résidentielle.

La contribution du Québec au financement des déficits d'exploitation des habitations à loyer modique atteindra 76,8 millions $ en 1988-1989, soit 37,8 % du budget de la Société. Au 31 mars 1989, le parc immobilier devrait compter près de 56 000 unités d'habitation.

Les variations observées d'un exercice à l'autre sont principalement attribuables à l'harmonisation des contributions du gouvernement du Québec en 1987-1988, avec les revenus ajustés du gouvernement en 1986-1987 et les revenus de la Société qui en découlent en 1987-1988. Nonobstant ces divers changements résultant de l'entrée en vigueur le 1er avril 1987 des modifications apportées à la loi constitutive de la Société, le budget 1988-1989 indiquerait une stabilité relative par rapport à 1987-1988. Cette stabilité découle de l'effet combiné de la réduction progressive des engagements du gouvernement du Québec pour des programmes terminés et de l'augmentation des sommes affectées aux programmes à frais partagés couverts par l'entente-cadre Canada-Québec.

10. Conciliation entre locataires et propriétaires: 14 344 k$ / Variation: 10,3 %

Ce programme concerne spécifiquement la Régie du logement dont les activités visent à renseigner les locateurs et les locataires sur leurs droits et obligations, à favoriser la conciliation entre ceux-ci et, s'il y a lieu, à rendre des décisions propres à solutionner les conflits à cet égard. L'augmentation des crédits 1988-1989 s'explique, d'une part, par la partie non utilisée des crédits 1987-1988 et, d'autre part, par l'indexation des coûts de fonctionnement découlant des hausses de salaires prévues par les conventions collectives.

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Planification, recherche et enseignement	43 906	6,7	41 158	(4,8)	43 213
2. Financement agricole	120 371	15,7	104 000	7,5	96 729
3. Aide à la production agricole	95 967	12,0	85 670	(5,5)	90 671
4. Assurances agricoles	140 335	(17,3)	169 707	27,7	132 947
5. Commercialisation des produits agro-alimentaires	50 534	8,7	46 495	(3,9)	48 402
6. Régie des marchés agricoles du Québec	3 662	7,9	3 395	6,5	3 188
7. Gestion du territoire agricole	35 385	2,3	34 600	8,3	31 953
8. Gestion interne et soutien	33 634	23,4	27 251	5,8	25 763
9. Commission des courses de chevaux du Québec	15 012	25,1	12 000	89,7	6 325
10. Développement des pêches maritimes	21 976	16,9	18 800	(29,8)	26 764
Total	**560 782**	**3,3**	**543 076**	**7,3**	**505 955**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le Ministère dispose de crédits de 560,8 millions $ pour l'exercice 1988-1989, soit une hausse de 17,7 millions $ ou 3,3 % par rapport aux dépenses probables de l'exercice antérieur. L'augmentation se retrouve principalement aux programmes « Financement agricole » et « Aide à la production agricole » dont les crédits ont été majorés de 15,7 % et 14,8 % respectivement. Par contre, les crédits alloués au programme « Assurances agricoles » sont en baisse de près de 30,0 millions $ par rapport aux dépenses probables de l'exercice 1987-1988.

La structure budgétaire du ministère a été modifiée en 1988-1989 pour tenir compte, d'une part, de l'abolition de la Régie des grains du Québec prévue dans le cadre de la Loi modifiant la Loi sur les grains et la Loi sur la mise en marché des produits agricoles (1987, c.35) et, d'autre part, de la création de la Commission des courses de chevaux du Québec instituée en vertu de la Loi sur les courses de chevaux (1987, c.103).

1. Planification, recherche et enseignement: 43 906 k$ / Variation: 6,7 %

Les principales activités de ce programme consistent notamment à:

- réaliser des études sectorielles en vue de planifier l'évolution de l'agriculture, des pêches maritimes et de l'alimentation au Québec;
- conduire des travaux de recherche, entre autres à l'intérieur des stations de recherche agricole du ministère, et favoriser la recherche universitaire au moyen de subventions;

- soutenir l'enseignement dans le domaine agricole en administrant les instituts de technologie agricole de La Pocatière et de St-Hyacinthe et en subventionnant les cours de formation en gestion et exploitation d'entreprise agricole dispensés par le Collège McDonald.

L'augmentation des crédits de ce programme s'explique principalement par le transfert en provenance du programme 3 « Aide à la production agricole » de crédits de l'ordre de 1,0 million $ alloués au Centre de production de pommes de terre de Manicouagan. Le reste de l'augmentation provient de l'indexation accordée pour 1988-1989.

2. Financement agricole: 120 371 k$ / Variation: 15,7 %

Ce programme dont l'administration relève de l'Office du crédit agricole du Québec vise à faciliter le financement des entreprises agricoles. Exception faite d'une somme de 25,0 millions $ à être versée au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et de subventions de capital de 22,4 millions $ à la mise en valeur des exploitations agricoles, les crédits de transfert prévus dans le cadre de ce programme se composent principalement d'une prise en charge d'une partie de l'intérêt payable par les agriculteurs sur les prêts qui leur sont consentis.

L'augmentation de 15,7 % entre les crédits 1988-1989 et les dépenses probables 1987-1988 touche principalement les subventions imputables au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et à l'élément de programme « Mise en valeur des exploitations agricoles ». Dans le premier cas, les crédits prévus pour combler les besoins de liquidités du fonds ont été portés de 20,0 millions $ en 1987-1988 à 25,0 millions $ en 1988-1989. Dans le cas des subventions de capital versées pour la mise en valeur des exploitations agricoles, la prévision des dépenses pour 1987-1988 a été révisée en cours d'exercice de 11,7 à 16,2 millions $ et les crédits prévus pour 1988-1989 ont été portés à 22,4 millions $. Le reste de l'augmentation s'explique par des fluctuations des taux d'intérêt, l'indexation accordée pour 1988-1989 et le transfert des crédits reliés à la mise en place du fonds des services informatiques et du fonds des services de télécommunications.

3. Aide à la production agricole: 95 967 k$ / Variation: 12,0 %

Ce programme regroupe diverses mesures d'aide financière à la production agricole qui ont pour but d'améliorer le développement des élevages et des cultures pour obtenir une rentabilité accrue des exploitations agricoles. Il comprend également le financement des interventions du ministère pour l'assainissement des sols et la conservation des eaux, de même que sa participation financière au coût des soins vétérinaires pour l'amélioration de la santé des animaux. Des crédits de 2,9 millions $ ont été prévus à ce programme pour amortir une partie du déficit accumulé au régime d'assurance-stabilisation des revenus des producteurs de betteraves sucrières. Le reste de l'augmentation origine de l'indexation accordée pour 1988-1989.

4. Assurances agricoles: 140 335 k$ / Variation: (17,3 %)

Ce programme qu'administre la Régie des assurances agricoles vise un double objectif: protéger les exploitants agricoles contre les aléas naturels qui affectent le rendement de leurs récoltes et leur garantir un revenu annuel net positif pendant les cycles de bas prix.

Dans le cas de l'assurance-récolte, le gouvernement verse une contribution égale au montant des cotisations perçues par la Régie: le fonds ainsi constitué permet de payer les indemnités garanties par contrat. Dans le cas de l'assurance-stabilisation des revenus, la contribution gouvernementale est égale au double de la cotisation des adhérents: ces compensations versées par le fonds représentent le manque à gagner entre le coût de production d'une ferme modèle et un revenu moyen basé sur des enquêtes de prix.

La diminution des crédits prévus à ce programme s'explique principalement par une baisse d'environ 31,0 millions $ des contributions gouvernementales requises au titre de l'assurance-stabilisation des revenus agricoles. La diminution du déficit accumulé au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles a permis une réduction de taux de cotisation qui entraînent des contributions gou-

vernementales moindres. Par ailleurs, les crédits prévus à l'assurance-récolte augmentent d'environ 2,0 millions $ par rapport aux dépenses probables 1987-1988.

5. Commercialisation des produits agro-alimentaires: 50 534 k$ / Variation: 8,7 %

Ce programme favorise la transformation des produits agro-alimentaires, leur mise en marché ainsi que le contrôle de leur qualité. A cet effet, une assistance technique et financière est offerte aux entreprises désireuses de se moderniser ou de prendre de l'expansion. Du côté de la distribution, le ministère participe à de nombreuses activités de promotion et fait rapport sur l'opération ou la conjoncture des marchés. Le contrôle de la qualité se fait par l'application de normes et l'inspection des aliments.

Pour 1988-1989, des crédits additionnels de 1,0 million $ ont été alloués au ministère pour la formation d'un groupe d'intervention analytique en matière de toxi-infections alimentaires.

6. Régie des marchés agricoles du Québec: 3 662 k$ / Variation: 7,9%

La Régie est chargée de l'application de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles et s'est vu confier au cours de 1987-1988 l'application de la Loi sur les grains, auparavant administrée par la Régie des grains du Québec. En vertu de ces deux lois, la Régie a pour rôles de surveiller et coordonner la mise en marché des produits agricoles, de favoriser un approvisionnement régulier en grains de qualité et de protéger les producteurs en s'assurant de la solvabilité des acheteurs. La variation de 7,9 % s'explique par les crédits périmés de l'exercice 1987-1988 et par l'indexation accordée pour 1988-1989.

7. Gestion du territoire agricole: 35 385 k$ / Variation: 2,3 %

Ce programme vise à préserver la vocation agricole des sols arables. La Commission de protection du territoire agricole assume le contrôle administratif des régions décrétées agricoles en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole. Conformément à la loi sur la fiscalité municipale, le Ministère rembourse aux producteurs agricoles une partie de leurs taxes municipales et scolaires: la contribution gouvernementale est respectivement de 70,0 % et 40,0 % selon que la ferme visée est comprise ou non dans une zone décrétée agricole.

L'augmentation des crédits de 2,3 % par rapport aux dépenses probables 1986-1987 est causée principalement par la hausse des contributions gouvernementales aux taxes municipales et scolaires sur les fermes. Les crédits alloués à la Commission de protection du territoire agricole en 1988-1989 s'établissent à 7,1 millions $ comparativement à 6,1 millions $ en 1987-1988.

8. Gestion interne et soutien: 33 634 k$ / Variation 23,4 %

Ce programme regroupe les crédits afférents à la direction et à la coordination des ressources humaines, physiques et financières nécessaires à la gestion des programmes du ministère. Les crédits prévus à ce programme ont été majorés de quelque 4,6 millions $ par suite de la mise en place du fonds spécial des services de télécommunications et du fonds spécial des services informatiques. Le solde de l'augmentation résulte de l'indexation accordée pour 1988-1989.

9. Commission des courses de chevaux du Québec: 15 012 k$ / Variation: 25,1 %

Instituée en décembre 1987, en vertu de la Loi sur les courses de chevaux (1987, c.103), la Commission des courses de chevaux du Québec est chargée de l'application de la Loi sur les courses de chevaux. Cet organisme a pour fonctions de régir les courses de chevaux et de promouvoir l'industrie des courses de chevaux.

Ce nouveau programme regroupe des crédits en provenance du programme 03 « Aide à la production agricole » du ministère et du programme 04 « Contrôle des jeux de hasard et des courses » du ministère du Revenu. La variation de 25,1 % s'explique principalement par le fait qu'une partie de la dépense 1987-1988 apparaît au programme 03 du ministère.

10. Développement des pêches maritimes: 21 976 k$ / Variation 16,9 %

Ce programme vise à améliorer le rendement du secteur des pêches aussi bien sur le plan de la gestion des ressources que de leur exploitation et de leur transformation. Cet objectif est atteint au moyen de recherches scientifiques et de la cueillette de statistiques sur les pêcheries. Le Ministère offre également une assistance technique ou financière pour la modernisation de la flotte de pêche, le développement du secteur de la transformation et la commercialisation des produits bio-aquatiques.

En 1988-1989, des crédits additionnels de 2,0 millions $ ont été prévus à ce programme pour majorer l'enveloppe budgétaire affectée à l'aménagement de centres de services pour bateaux de pêche et à la mise en place de services d'eau et d'égout pour les usines de transformation de produits marins. Le solde de la variation s'explique par l'indexation accordée pour 1988-1989.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Approvisionnements et services	50 189	14,9	43 695	12,2	38 942
2. Exécution des obligations des ministères et organismes envers la Société immobilière du Québec	4 961	92,7	2 575	(69,4)	8 417
3. Protection civile	5 886	(55,8)	13 326	58,9	8 385
4. Régie des installations olympiques	4 200	(11,6)	4 750	1,5	4 681
Total	**65 236**	**1,4**	**64 346**	**6,5**	**60 425**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les crédits du ministère des Approvisionnements et Services sont répartis dans quatre secteurs d'activités, soit l'acquisition de biens, la gestion de contrats et services, les services immobiliers et la gestion interne du ministère. Ces secteurs comprennent notamment le fonctionnement du Service des achats du gouvernement et celui du Service du courrier et des messageries.

Une part des ressources nécessaires au fonctionnement des trois organismes relevant du ministre des Approvisionnements et Services est aussi incluse à la structure budgétaire du ministère.

1. Approvisionnements et services: 50 189 k$ / Variation: 14,9 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources du ministère; à effectuer les achats du gouvernement, à assurer l'encadrement normatif et réglementaire des contrats; à proposer au gouvernement des politiques et règlements relatifs à l'acquisition et à la fourniture de biens et de services. Il vise finalement à établir, avec la collaboration des ministères et organismes désignés par le gouvernement, leurs besoins immobiliers.

La hausse de 14,9 % par rapport aux dépenses probables 1987-1988 découle essentiellement des dépenses inhérentes à la consolidation des nouvelles activités du ministère.

2. Exécution des obligations envers la Société immobilière du Québec: 4 961 k$ / Variation: 92,7 %

Les crédits alloués à ce programme servent à financer des dépenses reliées à l'aménagement, à la location et à la gestion des espaces de certains ministères et organismes. Ces services sont fournis par la Société immobilière du Québec.

Les variations de crédits depuis 1986-1987 s'expliquent par les modifications effectuées aux modes d'imputation budgétaire et de répartition des loyers payables à la Société immobilière du Québec par les ministères et organismes gouvernementaux.

3. Protection civile: 5 886 k$ / Variation: (55,8 %)

Ce programme vise à assurer l'application de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre. Cette loi prévoit notamment qu'une assistance financière peut être octroyée afin d'indemniser les victimes de sinistres une fois qu'un tel événement a été reconnu par décret gouvernemental.

Les écarts dans les dépenses et les crédits constatés d'un exercice à l'autre découlent du caractère imprévisible de ces événements. Au cours de l'exercice 1987-1988, un niveau important d'indemnisation a été versé aux victimes de sinistres.

4. Régie des installations olympiques: 4 200 k$ / Variation: (11,6 %)

Les crédits prévus à ce programme servent à assumer le paiement de la subvention d'équilibre budgétaire versée annuellement à la Régie des installations olympiques relativement à l'exploitation des équipements. La diminution de crédits de 11,6 % résulte de l'utilisation par la Régie du solde disponible de la subvention 1987-1988, réduisant d'autant les besoins de l'exercice 1988-1989.

ASSEMBLÉE NATIONALE

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Services aux législateurs	3 608	19,2	3 027	(4,7)	3 175
2. Gestion interne et soutien	31 844	24,9	25 500	1,6	25 108
3. Services statutaires de soutien aux parlementaires	28 167	11,4	25 295	7,0	23 650
Total	**63 619**	**18,2**	**53 822**	**3,6**	**51 933**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les crédits de 1988-1989 de l'Assemblée nationale montrent une augmentation de 18,2 % par rapport aux dépenses probables 1987-1988. Ces prévisions de crédits sont établies sous la responsabilité du Bureau de l'Assemblée nationale.

1. Services aux législateurs: 3 608 k$ / Variation: 19,2 %

Ce programme vise à assister les députés dans l'exercice de leur rôle de législateur et de contrôleur de l'activité gouvernementale.

2. Gestion interne et soutien: 31 844 k$ / Variation: 24,9 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes de l'Assemblée nationale et à informer les parlementaires et les citoyens de ses activités. En outre, ce programme vise à établir une provision pour augmenter tout crédit applicable aux traitements, salaires et allocations des employés de l'Assemblée nationale, avec l'approbation du Bureau.

3. Services statutaires de soutien aux parlementaires: 28 167 k$ / Variation: 11,4 %

Ce programme vise à assurer aux députés les ressources nécessaires à l'exercice de leur fonction.

COMMERCE EXTÉRIEUR ET DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programme	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Développement des relations économiques, commerciales et technologiques	53 658	18,8	45 157	15,6	39 075
Total	**53 658**	**18,8**	**45 157**	**15,6**	**39 075**

Les activités du ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique sont regroupées en un seul programme. Le budget se répartit cependant entre trois secteurs d'activités: le soutien aux échanges internationaux qui compte pour 28 % des crédits totaux, le soutien à la technologie pour 46 % ainsi que l'administration et les réseaux extérieurs pour 26 %.

1. Développement des relations économiques, commerciales et technologiques: 53 658 k$ / Variation: 18,8 %

Ce programme vise à fournir les ressources humaines, techniques et financières nécessaires au développement, à la mise en oeuvre et à la coordination de politiques en matière d'expansion des marchés et de technologie pour les biens et services produits au Québec. À cette fin, le Ministère dispose, entre autres, d'un réseau de répondants à l'étranger et de diverses formes d'aide financière à l'entreprise. En 1988-1989, le Ministère affectera un montant de 1,3 million $ à un nouveau programme de soutien à l'emploi en marketing international et maintiendra son programme de soutien à l'emploi scientifique qui devait se terminer le 31 mars 1988.

L'écart de 8,5 millions $ entre les crédits 1988-1989 et la dépense probable 1987-1988 s'explique principalement par une péremption importante de crédits en 1987-1988. Par rapport aux crédits modifiés de ce même exercice, la variation est négligeable.

COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET IMMIGRATION

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Communautés culturelles et immigration	36 562	14,3	32 000	14,9	27 853
2. Conseil des communautés culturelles et de l'immigration	812	1,5	800	16,8	685
Total	**37 374**	**13,9**	**32 800**	**14,9**	**28 538**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le budget du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration regroupe les crédits attribués au programme «Communautés culturelles et immigration» et ceux du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration.

1. Communautés culturelles et immigration: 36 562 k$ / Variation: 14,3 %

Les crédits alloués à ce programme servent à financer les activités du ministère auprès des communautés culturelles et celles relatives au recrutement, à la sélection et à l'adaptation des immigrants. L'augmentation par rapport aux dépenses probables de 1987-1988 s'explique, d'une part, par des crédits additionnels de 6,0 millions $ pour la sélection à l'étranger, l'accueil et la francisation d'un nombre grandissant d'immigrants et, d'autre part, par la non-reconduction en 1988-1989 de crédits spéciaux accordés au ministère en 1987-1988 pour faire face à l'arrivée des revendicateurs du statut de réfugié.

2. Conseil des communautés culturelles et de l'immigration: 812 k$ / Variation: 1,5 %

Le mandat du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration consiste à conseiller la ministre sur les questions relatives aux communautés culturelles et à l'immigration.

COMMUNICATIONS

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Coordination et gestion interne	23 228	14,9	20 220	10,6	18 290
2. Médias et information	22 926	(2,9)	23 617	(5,5)	24 991
3. Informatique et télécommunications	4 778	(94,5)	86 794	(4,4)	90 754
4. Régie des services publics	2 182	18,7	1 838	(4,1)	1 917
5. Commission d'accès à l'information	2 352	42,8	1 647	(8,9)	1 807
6. Société de radio-télévision du Québec	62 266	1,1	61 600	5,1	58 607
Total	**117 732**	**(39,8)**	**195 716**	**(0,3)**	**196 366**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le budget du ministère des Communications s'élève à 117,7 millions $ en 1988-1989, ce qui représente, par rapport aux dépenses probables 1987-1988, une diminution de 39,8 %. Cette diminution importante découle essentiellement de la mise en oeuvre du fonds des services informatiques et du fonds des services des télécommunications en remplacement des comptes ministériels de l'informatique et des télécommunications et du transfert vers les ministères et organismes-clients de crédits de 85 millions $ antérieurement prévus au budget du ministère des Communications.

Les crédits du ministère pour 1988-1989 se répartissent entre trois secteurs d'activités: le secteur des services de soutien à raison de 43,2 %, le secteur des communications pour 3,9 % et le secteur de l'administration et des services pour 52,9 %.

1. Coordination et gestion interne: 23 228 k$ / Variation: 14,9

Ce programme recouvre l'ensemble des activités à caractère horizontal et interne du ministère ainsi que les activités liées à l'élaboration des politiques de communications et de télécommunications. L'augmentation des crédits pour 1988-1989 résulte essentiellement de réaménagements budgétaires découlant de la réorganisation administrative du ministère et de l'ajout de crédits suite à la mise en oeuvre du fonds des services informatiques et du fonds des services de télécommunications.

2. Médias et information: 22 926 k$ / Variation: (2,9 %)

Ce programme a pour fonctions, d'une part, d'améliorer la communication entre l'État et les citoyens de manière à assurer à ces derniers une information efficace sur les programmes gouvernementaux et, d'autre part, d'assurer aux citoyens l'accessibilité à l'information gouvernementale. Ce programme vise également à assister les ministères et organismes gouvernementaux en matière d'édition, d'information et de publicité et à développer le secteur des médias et de l'audio-visuel. La baisse des crédits pour 1988-1989 résulte essentiellement de certaines mesures d'économie budgétaire mises de l'avant par le Ministère.

3. Informatique et télécommunications: 4 778 k$ / Variation: (94,5 %)

Ce programme vise à définir les orientations gouvernementales en matière de technologie de l'information, à normaliser et coordonner les développements technologiques dans ces secteurs. La diminution importante des crédits pour 1988-1989 provient de la création du fonds des services informatiques et du fonds des services de télécommunications, ce qui a entraîné une réduction de 85,2 millions $ du budget du ministère et le transfert des crédits correspondants vers les ministères et organismes-clients.

4. Régie des services publics: 2 182 k$ / Variation: 18,7 %

La Régie des services publics est un tribunal de droit administratif spécialisé surtout en matière de communication. Elle exerce en plus d'autres fonctions de réglementation et de consultation. L'augmentation de 18,7 % du budget de cet organisme par rapport aux dépenses 1987-1988 découle principalement de la hausse des rémunérations et d'une utilisation moindre des crédits votés en 1987-1988.

5. Commission d'accès à l'information: 2 352 k$ / Variation: 42,8 %

Cet organisme a pour mission générale la surveillance de l'application de la Loi sur l'accès à l'information et est doté à cet égard de pouvoirs quasi-judiciaires. L'accroissement de 42,8 % de son budget découle principalement de la hausse de la rémunération du personnel et d'une dépense significativement moindre en 1987-1988 que les crédits votés.

6. Société de radio-télévision du Québec: 62 266 k$ / Variation: 1,1 %

Cet organisme a comme mandat principal l'établissement et l'exploitation d'une entreprise de radiotélévision éducative pour le Québec, de manière à offrir au public des moyens de promotion intellectuelle à l'aide d'émissions radio-télédiffusées. La stabilité des crédits pour 1988-1989 par rapport aux dépenses probables de l'année 1987-1988 vient de ce que la Société a dû assumer en 1987-1988 des dépenses importantes, non récurrentes, reliées principalement à la rationalisation de ses activités dans les diverses régions du Québec.

CONSEIL DU TRÉSOR

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programme	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Gestion budgétaire et politiques administratives	19 585	13,0	17 326	2,4	16 916
Total:	**19 585**	**13,0**	**17 326**	**2,4**	**16 916**

Les activités du Conseil du trésor et de son Secrétariat sont regroupées sous le programme « Gestion budgétaire et politiques administratives ». Ce programme vise à établir les politiques générales de gestion des ressources humaines, à déterminer l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières conformément aux priorités du gouvernement et à veiller à ce que les ministères et organismes les utilisent efficacement dans l'exécution de leurs programmes.

En 1988-1989, le budget du Conseil du trésor est en hausse de 13 % par rapport à l'année antérieure. Cette hausse reflète le transfert de crédits relatifs à la création des fonds spéciaux des télécommunications et des services informatiques. Par ailleurs, la dépense probable de l'exercice 1987-1988 sera inférieure aux crédits votés suite aux économies que le Conseil s'est imposées sur ses coûts de fonctionnement et à une dépense inférieure au chapitre des crédits prévus pour la préparation des négociations. En effet, à partir des crédits modifiés de l'exercice 1987-1988 qui s'élevaient à 19,0 millions $, il s'agit plutôt d'une variation de 2,9 %.

CONSEIL EXÉCUTIF

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Bureau du lieutenant-gouverneur	468	2,4	457	5,1	435
2. Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif	24 334	7,8	22 577	(5,6)	23 926
3. Promotion des droits des femmes	2 771	23,2	2 250	5,2	2 139
4. Affaires intergouvernementales canadiennes	9 739	24,9	7 800	7,2	7 278
Total	**37 312**	**12,8**	**33 084**	**(2,1)**	**33 778**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

En plus du budget du lieutenant-gouverneur, les crédits du Conseil exécutif regroupent le Cabinet du Premier ministre, les services de soutien du Conseil exécutif et les responsabilités assumées par le ministre délégué aux affaires autochtones, le ministre délégué à la condition féminine et le ministre délégué aux affaires intergouvernementales canadiennes.

1. Bureau du lieutenant-gouverneur: 468 k$ / Variation: 2,4 %

Ce programme vise à permettre au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi. La croissance de 2,4 % provient essentiellement de l'indexation généralement consentie pour les dépenses de fonctionnement.

2. Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif: 24 334 k$ / Variation: 7,8 %

Ce programme vise à fournir au Premier ministre et au Conseil exécutif les ressources humaines et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

Des crédits de 1,1 million $ ont été ajoutés à l'enveloppe du ministère pour lui permettre d'assumer les dépenses relatives au fonds des services informatiques et au fonds des services de télécommunications. Les autres variations s'expliquent par les crédits périmés de l'exercice 1987-1988 et par l'indexation accordée pour 1988-1989.

3. Promotion des droits des femmes: 2 771 k$ / Variation: 23,2 %

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine. Il comprend le Secrétariat à la condition féminine qui est chargé de la coordination du programme d'accès à l'égalité dans les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et dans le secteur municipal. Il dispose en outre d'une enveloppe de 500 000 $ pour favoriser l'accès à l'égalité pour les femmes en emploi dans le secteur privé.

L'augmentation de 23,2 % s'explique en bonne partie par les crédits périmés de l'exercice 1987-1988. En outre, les crédits de traitement ont été majorés pour tenir compte des augmentations salariales consenties dans le cadre des conventions collectives de travail.

4. Affaires intergouvernementales canadiennes: 9 739 k$ / Variation: 24,9 %

Ce programme vise de façon générale à coordonner les activités touchant les relations fédérales-provinciales et l'administration des bureaux du Québec au Canada. Pour 1988-1989, des crédits additionnels de 1,2 million $ ont été accordés pour accroître l'aide à la francophonie et à la coopération intergouvernementale. Le reste de l'augmentation s'explique principalement par l'indexation accordée pour 1988-1989.

ÉDUCATION

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Administration	96 148	7,4	89 500	(2,6)	91 888
2. Conseil supérieur de l'éducation	2 118	3,9	2 038	(5,9)	2 166
3. Enseignement privé	261 624	7,2	243 941	8,4	224 961
4. Enseignement primaire et secondaire public	4 814 301	4,3	4 616 820	5,3	4 384 786
5. Éducation populaire	12 617	9,5	11 527	(5,0)	12 133
Total	**5 186 808**	**4,5**	**4 963 826**	**5,3**	**4 715 934**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le budget du ministère de l'Éducation s'élève à 5 186,8 millions $ en 1988-1989, ce qui représente une augmentation de 4,5 % par rapport aux dépenses probables de l'année 1987-1988. Ce budget se répartit entre le secteur de l'administration et des services et celui de l'enseignement, dans des proportions de 1,9 % et 98,1 % respectivement. Ces ressources doivent permettre au ministère d'assumer sa mission et d'apporter son soutien financier au réseau des commissions scolaires, à celui des institutions privées, ainsi qu'à divers organismes impliqués dans l'éducation populaire.

1. Administration: 96 148 k$ / Variation: 7,4 %

Les crédits inscrits à ce programme servent au fonctionnement du ministère. La croissance de 7,4 % des crédits par rapport aux dépenses probables de l'année 1987-1988 s'explique par l'indexation des traitements et par le transfert, en provenance du ministère des Communications, des crédits reliés à la mise en place du fonds spécial des télécommunications.

2. Conseil supérieur de l'éducation: 2 118 k$ / Variation: 3,9 %

Les crédits reliés au fonctionnement du Conseil supérieur de l'éducation présentent une augmentation de 3,9 % explicable principalement par l'indexation des traitements.

3. Enseignement privé: 261 624 k$ / Variation: 7,2 %

Les crédits de ce programme servent à assurer le paiement des subventions aux institutions privées d'enseignement aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, incluant deux collèges subventionnés en vertu d'ententes internationales. Les crédits prévus en 1988-1989 correspondent au solde du coût des subventions de l'année scolaire 1987-1988 et à 60 % des subventions prévues pour l'année scolaire 1988-1989, plus les montants versés au RREGOP pour les employés des institutions privées.

Les subventions prévues pour l'année scolaire 1988-1989, excluant le RREGOP, sont estimées à 224,8 millions $ et augmentent de 6,7 % par rapport à celles de l'année scolaire précédente. Cette augmentation s'explique par une hausse de 3,5 % du nombre d'élèves prévus, par l'indexation des traitements et par divers ajustements apportés aux montants accordés à ces établissements.

4. Enseignement primaire et secondaire public: 4 814 301 k$ / Variation: 4,3 %

Les crédits de ce programme servent à assurer le paiement des subventions aux commissions scolaires pour l'enseignement aux jeunes et le fonctionnement des commissions scolaires, l'éducation

des adultes, les investissements directs et le service de la dette. Les crédits prévus en 1988-1989 correspondent au solde du coût des subventions de l'année scolaire 1987-1988 et à 70 % des subventions prévues pour l'année scolaire 1988-1989, plus les montants versés au RREGOP pour les employés des commissions scolaires.

Les subventions prévues pour l'année scolaire 1988-1989 pour l'enseignement aux jeunes et le fonctionnement des commissions scolaires sont estimées à 3 973,8 millions $ et augmentent de 3,1 % par rapport au coût de l'année scolaire précédente. Cet accroissement, dans un contexte de stabilité relative des clientèles, s'explique par l'effet combiné de l'augmentation de la rémunération du personnel, de diverses mesures d'économie budgétaire et de l'injection de 10,6 millions $ au titre de l'enseignement du français, de la micro-informatique et des services de garderie en milieu scolaire.

Les crédits prévus pour les investissements et le service de la dette sont de 444,5 millions $. Ils augmentent de 7,1 % par rapport aux dépenses probables de l'année 1987-1988. Cette croissance reflète le coût des projets d'immobilisation réalisés au cours des dernières années et tient compte du volume d'émission d'obligations réalisé au cours de l'exercice 1987-1988.

À l'éducation des adultes, les subventions prévues pour l'année scolaire 1988-1989, soit 147,4 millions $, sont inférieures de 23,1 millions $ à celles estimées pour l'année scolaire 1987-1988. Cette réduction, qui fait abstraction de l'augmentation éventuelle du nombre d'inscriptions, reflète le déplacement vers le réseau collégial de certaines activités reliées à l'Accord Canada-Québec sur la formation professionnelle, ainsi que l'impact de diverses mesures de rationalisation qui s'appliqueront à compter de l'année scolaire 1988-1989. Ces mesures qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de l'éducation des adultes adoptée par le gouvernement, consistent en bonne partie en un meilleur contrôle de l'éligibilité des étudiants et de la comptabilisation des inscriptions.

5. Éducation populaire: 12 617 k$ / Variation: 9,5 %

Les crédits affectés à ce programme visent à assurer la réalisation d'activités d'éducation populaire offertes aux adultes par divers organismes ou associations. L'augmentation de 9,5 % des crédits s'explique essentiellement par l'injection en 1988-1989 d'un montant additionnel de 1 million $ pour les subventions aux organismes volontaires d'éducation populaire.

ÉNERGIE ET RESSOURCES

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Gestion de la forêt	94 477	23,0	76 800	7,8	71 230
2. Amélioration de la forêt	184 975	26,5	146 239	16,5	125 475
3. Développement de l'industrie forestière	3 778	(55,6)	8 505	(67,0)	25 795
4. Financement forestier	4 890	9,4	4 470	22,3	3 656
5. Direction	39 712	27,2	31 208	(1,2)	31 586
6. Connaissance géographique du territoire	12 416	(4,5)	13 000	(8,4)	14 190
7. Gestion des terres publiques	7 318	12,2	6 525	4,8	6 229
8. Régie de l'électricité et du gaz	1 711	20,1	1 425	8,0	1 319
9. Études, recherches et interventions concernant l'énergie	13 625	14,1	11 940	17,0	10 201
10. Gestion et développement de l'industrie minérale	114 501	33,4	85 844	25,2	68 579
Total	**477 404**	**23,7**	**385 956**	**7,7**	**358 260**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les crédits du ministère de l'Énergie et des Ressources s'élèvent à 477,4 millions $ en 1988-1989. L'augmentation de 23,7 % par rapport aux dépenses probables de 1987-1988 provient principalement de l'accélération des activités de reboisement, des coûts additionnels liés à l'implantation du nouveau régime forestier et de l'accroissement du montant de la subvention que verse le Ministère à la Société nationale de l'amiante.

Pour les quatre secteurs d'activités du ministère, la répartition des crédits en 1988-1989 est la suivante : 327,8 millions $ aux forêts dont 39,7 millions $ pour la direction de l'ensemble du ministère, 114,5 millions $ aux mines, 19,7 millions $ aux terres et 15,3 millions $ à l'énergie.

1. Gestion de la forêt: 94 477 k$ / Variation: 23,0 %

Ce programme vise:

- à favoriser le développement, l'application et la mise à jour des connaissances du milieu forestier et de ses ressources;
- à planifier les interventions, à contrôler et évaluer l'utilisation des ressources;
- à permettre l'accès à la ressource tout en favorisant la protection du milieu contre les fléaux naturels et humains.

L'accroissement des dépenses relatives à l'implantation du nouveau régime forestier établi en vertu de la Loi sur les forêts (1986, chapitre 108), constitue le principal facteur d'augmentation des crédits de ce programme en 1988-1989 par rapport aux dépenses probables de 1987-1988. L'augmentation résulte principalement de l'ajout de 6,2 millions $ pour le nouveau partage des coûts de protection des forêts contre les incendies, de 3,9 millions $ de plus pour l'accélération de l'inventaire forestier

et de l'accroissement de 0,5 million $ des crédits consacrés à la recherche. Le reste de l'écart observé provient surtout du niveau des crédits non utilisés en 1987-1988.

2. Amélioration de la forêt: 184 975 k$ / Variation: 26,5 %

Ce programme vise à améliorer en qualité et en quantité la capacité de production des superficies à vocation forestière, tant publiques que privées, de façon à répondre aux demandes en matière ligneuse ou à d'autres usages. L'accroissement des crédits de ce programme en 1988-1989 par rapport aux dépenses probables de 1987-1988 provient essentiellement de l'accélération des activités de reboisement afin d'atteindre le rythme de mises en terre prévu à compter de 1988-1989. À cela s'ajoute des crédits additionnels de 1,7 million $ pour la mise en place d'une entente fédérale-provinciale spéciale sur le développement forestier de la Haute Côte-Nord.

3. Développement de l'industrie forestière: 3 778 k$ / Variation: (55,6) %

Ce programme vise à favoriser la rationalisation et le développement du secteur de la transformation des bois. En 1988-1989 le coût des interventions ponctuelles d'aide financière à l'industrie forestière sera de 4,0 millions $ moins élevé qu'en 1987-1988.

4. Financement forestier: 4 890 k$ / Variation: 9,4 %

Ce programme qui est administré par l'Office du crédit agricole (OCA), vise à rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées. L'OCA garantit les emprunts contractés auprès des institutions financières par les propriétaires et les associations de propriétaires forestiers. Il administre le portefeuille des prêts qu'il a lui-même effectués dans le passé et subventionne les emprunteurs pour un montant équivalent à 5 points du taux d'intérêt payé. La croissance de ce programme s'explique par l'augmentation de l'encours des prêts consentis.

5. Direction: 39 712 k$ / Variation: 27,2 %

Ce programme vise à établir les politiques ministérielles et à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère. Il regroupe les budgets alloués à l'organisation supérieure du ministère et aux activités administratives supportant l'ensemble des programmes opérationnels. L'accroissement observé provient principalement des ajustements effectués pour les loyers à payer à la Société immobilière du Québec et pour donner suite à la création de fonds spéciaux pour les services de télécommunication et d'informatique.

6. Connaissance géographique du territoire: 12 416 k$ / Variation: (4,5 %)

Ce programme vise à recueillir toutes les informations relatives aux dimensions, à la configuration, à l'utilisation, à la délimitation et à la description du territoire. La diminution des dépenses prévues à ce programme provient essentiellement d'une réduction de la subvention du ministère au fonds pour la réforme du cadastre québécois en raison d'un plus grand niveau d'autofinancement de ce dernier.

7. Gestion des terres publiques: 7 318 k$ / Variation: 12,2 %

Ce programme vise à effectuer les diverses transactions relatives à l'aliénation ou à la location de certaines parties du domaine public et à contrôler l'utilisation des terres publiques. L'accroissement des crédits prévus à ce programme par rapport aux dépenses probables pour 1987-1988 est dû principalement à certains réaménagements effectués par le ministère de façon à assurer plus adéquatement la gestion des terres publiques.

8. Régie de l'électricité et du gaz: 1 711 k$ / Variation: 20,1 %

La Régie assure l'expansion normale de la distribution du gaz naturel par l'entreprise privée ainsi que la fourniture de gaz dans des conditions de service et de tarification acceptables pour les consommateurs et les distributeurs. L'augmentation observée des crédits prévus pour 1988-1989 par rapport aux dépenses probables de 1987-1988 provient essentiellement des crédits non utilisés en 1987-1988.

9. Études, recherches et interventions concernant l'énergie: 13 625 k$ / Variation: 14,1 %

Ce programme vise à formuler les actions et interventions du gouvernement dans le secteur énergétique, à administrer les lois et règlements concernant ce secteur, ainsi qu'à gérer les programmes d'aide technique et financière ayant pour objet d'accroître la productivité énergétique du Québec. L'augmentation observée s'explique principalement par les crédits non utilisés en 1987-1988 et par les nouvelles responsabilités qu'aura à exercer le Ministère concernant la Conférence mondiale de l'énergie qui se tiendra à Montréal en septembre 1989.

10. Gestion et développement de l'industrie minérale: 114 501 k$ / Variation: 33,4 %

Ce programme vise à établir la connaissance géologique du territoire, faire la promotion de l'exploration, promouvoir avec l'industrie des projets de développement et la réalisation de certains investissements en infrastructures et également à réglementer certaines conditions d'exercice de l'activité minière. Il vise aussi à favoriser l'exploitation, la transformation et l'utilisation des substances minérales par la recherche appliquée et la prestation de services analytiques et de conseils techniques.

L'augmentation importante des crédits de 1988-1989 par rapport aux dépenses probables de 1987-1988 est due surtout à la subvention que doit verser le Ministère à la Société nationale de l'amiante afin de lui permettre de rencontrer ses obligations financières et celles de ses filiales. La subvention passe de 30,9 millions $ en 1987-1988 à 57,6 millions $ en 1988-1989 en raison principalement d'un refinancement de la dette de la Société qui implique un ajout de 22 millions $ au titre du remboursement de capital.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SCIENCE

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Administration	43 681	17,9	37 061	6,4	34 822
2. Consultation	3 690	6,4	3 467	7,4	3 228
3. Aide financière aux étudiants	256 713	2,8	249 655	0,2	249 081
4. Science	18 723	7,0	17 500	(5,2)	18 459
5. Enseignement collégial	1 113 550	4,8	1 062 531	7,7	986 659
6. Enseignement universitaire	1 309 611	6,3	1 232 000	10,4	1 116 077
7. Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche	35 542	10,0	32 301	2,3	31 568
8. Organisation et réglementation des professions	3 145	25,8	2 500	(3,4)	2 588
Total	**2 784 653**	**5,6**	**2 637 015**	**8,0**	**2 442 482**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science dispose de crédits de 2 784,7 millions $ en 1988-1989, soit une hausse de 5,6 % par rapport aux dépenses probables de 1987-1988. Ces crédits doivent permettre au Ministère de remplir les divers mandats qui lui sont dévolus, notamment en ce qui a trait à l'enseignement collégial et universitaire, à l'aide financière aux étudiants, à la recherche effectuée dans les établissements d'enseignement et à l'élaboration des politiques en matière de développement scientifique au Québec. Ils permettent également au ministre de s'acquitter des responsabilités découlant de différentes lois dont celles créant les conseils consultatifs et l'Office des professions. Ce budget se répartit en quatre grands secteurs d'activités à raison de 10,9 % pour l'administration et les services, 0,7 % pour le domaine des industries secondaires, 88,3 % pour l'enseignement et 0,1 % pour la gestion juridique du cadre socio-économique.

1. Administration: 43 681 k$ / Variation: 17,9 %

Ces crédits sont affectés au financement des dépenses de fonctionnement du ministère. La croissance de 17,9 % par rapport aux dépenses probables de l'exercice 1987-1988 s'explique principalement par le transfert à ce programme des crédits reliés à la mise en oeuvre du fonds des services informatiques et du fonds des services de télécommunications et par l'octroi de ressources visant à assurer le développement d'un nouveau système de gestion informatisé du programme de l'Aide financière aux étudiants.

2. Consultation: 3 690 k$ / Variation: 6,4 %

Ce programme vise à assurer le fonctionnement des trois conseils consultatifs relevant du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, soit le Conseil des collèges, le Conseil des universités, le Conseil de la science et de la technologie. La croissance de 6,4 % des crédits pour 1988-1989 s'explique principalement par l'indexation des traitements et par des dépenses probables 1987-1988 moins élevées que prévu.

3. Aide financière aux étudiants: 256 713 k$ / Variation: 2,8 %

Ce programme vise à aider financièrement les étudiants dans la poursuite de leurs études au niveau post-secondaire. Les crédits 1988-1989 qui ont été établis en tenant compte de l'indexation des besoins des étudiants augmentent de 2,8 % par rapport aux dépenses probables 1987-1988. Les dépenses d'intérêts sur les emprunts contractés par les étudiants et prises en charge par le gouvernement augmentent de 5,4 % alors que le volume total des bourses prévues en 1988-1989 est stable par rapport à celui de l'année 1987-1988. Enfin, le budget de l'année 1988-1989 a été fixé en tenant compte de l'introduction de nouvelles mesures dont la réduction de la contribution exigée des étudiants bénéficiaires de bourses d'excellence et une admissibilité accrue aux prêts dont les maxima sont haussés de manière sensible.

4. Science: 18 723 k$ / Variation: 7,0 %

Ce programme vise à fournir les ressources financières nécessaires au développement, à la mise en oeuvre et à la coordination de politiques et de programmes dans le domaine scientifique. Les crédits sont affectés principalement au financement des quatre centres de recherche appliquée, à des projets de développement scientifique, au soutien à des projets de diffusion de la culture scientifique et au soutien à l'emploi scientifique dans les établissements d'enseignement. La croissance de 7,0 % des crédits pour l'année 1988-1989 s'explique principalement par des dépenses probables 1987-1988 moins élevées que les crédits prévus.

5. Enseignement collégial: 1 113 550 k$ / Variation: 4,8 %

Les crédits de ce programme permettent de financer les dépenses relatives au fonctionnement, au service de la dette et à l'éducation des adultes des collèges publics. Ils visent également à assurer le paiement des subventions accordées aux établissements privés d'enseignement collégial. Les montants prévus en 1988-1989 couvrent le solde des subventions de l'année scolaire 1987-1988 ainsi que 68 % du coût de l'année scolaire 1988-1989 des collèges publics et 60 % de celui des collèges privés. L'augmentation de 4,8 % se répartit inégalement entre les différentes activités de ce programme.

Les subventions de fonctionnement à l'enseignement régulier et aux adultes accordées aux collèges publics pour l'année scolaire 1988-1989 s'établissent à 819,8 millions $. Elles s'accroissent de 3,5 % par rapport à 1987-1988. Cette augmentation est attribuable à l'indexation de la rémunération du personnel et des autres dépenses, ainsi qu'à certains développements, notamment en ce qui concerne l'entretien et le fonctionnement des équipements scientifiques, l'amélioration du programme de techniques infirmières ainsi que l'ouverture de nouveaux campus. Le coût de ce programme reflète la stabilité de la clientèle scolaire à l'enseignement régulier, ainsi qu'une augmentation des activités à l'éducation des adultes, principalement au chapitre de la formation sur mesure.

Les subventions accordées aux établissements privés d'enseignement collégial pour l'année scolaire 1988-1989 augmentent pour leur part de 5,3 % pour atteindre 76,4 millions $. Cette augmentation s'explique principalement par l'indexation de la rémunération du personnel et des autres dépenses, mais aussi par une augmentation anticipée de la clientèle scolaire de 1,5 %.

Enfin, le service de la dette qui s'élève à 140,7 millions $ en 1988-1989 augmente de 8,4 % par rapport à 1987-1988. Cette croissance reflète l'effet de la hausse du volume d'émission d'obligations réalisé depuis quatre ans.

6. Enseignement universitaire: 1 309 611 k$ / Variation: 6,3 %

Ce programme pourvoit au financement des dépenses relatives au fonctionnement et au service de la dette des universités. Les crédits prévus en 1988-1989 couvrent le solde des subventions de fonctionnement accordées pour l'année universitaire 1987-1988 et 81,8 % des subventions prévues pour l'année universitaire 1988-1989. Ils incluent également les sommes prévues en 1988-1989 pour

les investissements directs des universités et tiennent compte de la récurrence des ressources additionnelles accordées par le gouvernement lors du discours sur le budget 1987-1988.

Les subventions de fonctionnement prévues pour l'année universitaire 1988-1989 s'élèvent à 1 194,0 millions $, ce qui représente une augmentation de 5,7 % par rapport aux subventions de l'année précédente. L'essentiel de l'augmentation provient de l'indexation des dépenses relatives aux personnels et aux autres coûts. Cette hausse des subventions reflète également un ralentissement de la croissance des effectifs étudiants et tient compte d'une augmentation des ressources mises à la disposition des universités pour leur permettre de faire face à l'accroissement des coûts de location d'espaces dans les centres-villes.

Le service de la dette s'élève à 115,4 millions $ en 1988-1989, en hausse de 9,6 % par rapport à 1987-1988. Cette croissance s'explique principalement par la prise en charge des frais d'intérêts sur les emprunts temporaires contractés par les universités dans l'attente du financement des immobilisations par voie d'émission d'obligations et par le versement des sommes requises pour alimenter le fonds d'amortissement des investissements universitaires mis en place au cours de l'année 1987-1988.

7. Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche: 35 542 k$ / Variation: 10,0 %

Ce programme vise à subventionner la corporation «Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche» qui a la responsabilité d'attribuer des bourses d'excellence aux étudiants de 2e et 3e cycle et d'aider à la recherche et à la diffusion scientifique. L'augmentation des crédits de ce programme résulte de l'indexation de toutes les activités du programme et de l'ajout d'un montant de 2,0 millions $ aux fins d'accroître le nombre et la valeur des bourses d'excellence ainsi que le niveau de l'aide à la recherche.

8. Organisation et réglementation des professions: 3 145 k$ / Variation: 25,8 %

Ces crédits visent à permettre à l'Office des professions d'assumer son mandat de surveillance de la conformité de l'exercice des professions aux règles en vigueur. L'augmentation de 25,8 % en 1988-1989 s'explique par l'ajout de crédits aux fins de la mise en oeuvre du fonds des services informatiques et du fonds des télécommunications et par la faible utilisation des crédits votés en 1987-1988.

ENVIRONNEMENT

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Planification, gestion interne et soutien	28 240	3,9	27 182	42,4	19 085
2. Gestion des milieux environnementaux	324 817	22,9	264 334	13,7	232 417
3. Organismes-conseils	1 730	13,3	1 527	(1,3)	1 547
Total	**354 786**	**21,1**	**293 043**	**15,8**	**253 049**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les crédits du ministère de l'Environnement sont présentés selon une nouvelle structure budgétaire articulée autour de deux pôles principaux qui sont, d'une part, les activités de planification et de gestion et, d'autre part, les opérations relatives à l'assainissement du milieu. Cette nouvelle structure budgétaire comporte trois programmes plutôt que cinq comme c'était le cas au cours des derniers exercices financiers.

L'accroissement des crédits attribués au ministère de l'Environnement en 1988-1989 est de 21,1 % par rapport aux dépenses probables de 1987-1988. Cette importante augmentation reflète la croissance du coût du service de la dette du programme d'assainissement des eaux résultant des investissements de plus de 2,8 milliards $ réalisés jusqu'à maintenant de même que la volonté du gouvernement d'améliorer ses interventions dans le domaine environnemental.

1. Planification, gestion interne et soutien: 28 240 k$ / Variation: 3,9 %

Ce programme vise à planifier et à orienter les politiques et les interventions du ministère en fonction des besoins du milieu ambiant ainsi qu'à coordonner l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la gestion des programmes du ministère.

Les crédits alloués à ce programme ne subissent pas d'augmentation significative en 1988-1989 compte tenu qu'un redressement important du budget avait été effectué en 1987-1988 pour permettre la consolidation des activités de recherche et de planification stratégique de même qu'une meilleure coordination administrative des différentes interventions du ministère.

2. Gestion des milieux environnementaux: 324 817 k$ / Variation: 22,9 %

Ce nouveau programme regroupe toutes les opérations du ministère visant à connaître, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatique, terrestre et atmosphérique ainsi qu'à leur redonner les caractéristiques qualitatives qui les rendent aptes à être utilisés pour les usages requis.

Outre l'effet cumulatif du service de la dette du programme d'assainissement des eaux, l'augmentation de 22,9 % des crédits de ce programme est attribuable à la mise en place d'un nouveau programme d'amélioration de la gestion des fumiers, à l'instauration d'une stratégie de réduction des déchets industriels et à l'intensification des activités du ministère en regard des précipitations acides et du dépérissement des forêts.

3. Organismes-conseils: 1 730 k$ / Variation: 13,3 %

Sont regroupés sous ce programme, les crédits attribués au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ainsi qu'au nouveau Conseil de la conservation et de l'environnement qui résulte d'une fusion de deux organismes, soit le Conseil consultatif de l'environnement et le Conseil consultatif sur les réserves écologiques.

La variation des crédits de ce programme s'explique principalement par un redressement du budget des opérations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dont les activités s'intensifient d'année en année.

FINANCES

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Études des politiques économiques et fiscales	3 366	9,4	3 078	3,1	2 985
2. Gestion de la trésorerie et de la dette publique	2 939 875	3,0	2 853 465	2,6	2 781 764
3. Comptabilité gouvernementale	27 865	23,0	22 662	4,0	21 795
4. Fonds de suppléance	300 812	—	53 207	—	—
5. Gestion interne et soutien	13 613	14,8	11 853	25,7	9 429
6. L'inspecteur général des institutions financières	19 414	14,0	17 025	0,3	16 970
7. Contrôle, surveillance et développement du commerce des valeurs mobilières	6 437	6,9	6 022	19,5	5 040
8. Statistiques, prévisions socio-économiques et recherches d'ensemble	8 230	14,9	7 160	0,7	7 112
Total	**3 319 611**	**11,6**	**2 974 472**	**4,5**	**2 845 095**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le budget du ministère des Finances s'élève à 3 319,6 millions $ en 1988-1989, ce qui représente une augmentation de 11,6 % par rapport aux dépenses probables de 1987-1988. La majeure partie de ces crédits, soit plus de 88 %, est consacrée aux paiements pour le service de la dette publique. Ces crédits permettent également au ministère de réaliser ses activités administratives et de pourvoir aux besoins de fonds du Contrôleur des finances, du Bureau de la statistique du Québec, de l'Inspecteur général des institutions financières et de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

1. Études des politiques économiques et fiscales: 3 366 k$ / Variation: 9,4 %

Ce programme vise à conseiller le gouvernement en matière de politique financière, économique et fiscale ainsi que de relations financières avec le gouvernement fédéral.

2. Gestion de la trésorerie et de la dette publique: 2 939 875 k$ / Variation: 3,0 %

Ce programme vise à gérer la caisse gouvernementale ainsi qu'à effectuer et à administrer les emprunts du gouvernement et de certains organismes parapublics.

3. Comptabilité gouvernementale: 27 865 k$ / Variation: 23,0 %

Ce programme vise à exercer le contrôle de la régularité des dépenses, à préparer les états financiers et à apporter aux gestionnaires toute information comptable pertinente. L'augmentation du budget 1988-1989 par rapport à l'année précédente reflète le transfert de crédits relatifs à la création du fonds des services informatiques.

4. Fonds de suppléance: 1988-1989: 300 812 k$ — 1987-1988: 53 207 k$

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans l'administration des programmes gouvernementaux. Les crédits apparaissant au Fonds de suppléance au montant de 300,8 millions $ comportent deux enveloppes budgétaires distinctes.

De ce budget, un montant de 217,4 millions $ est réservé pour les divers ajustements aux traitements et salaires dans les secteurs public et parapublic. Une seconde enveloppe de 83,4 millions $ vise à pourvoir aux dépenses imprévues des ministères et organismes.

5. Gestion interne et soutien: 13 613 k$ / Variation: 14,8 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère.

La croissance de 14,8 % des crédits en 1988-1989 s'explique par un transfert de crédits suite à la création du fonds des services de télécommunications et par la majoration des frais de location et d'aménagement payables à la Société immobilière du Québec.

6. L'inspecteur général des institutions financières: 19 414 k$ / Variation: 14,0 %

Ce programme vise à surveiller et à inspecter les opérations des institutions financières et à assurer un contrôle sur la création et la modification des entreprises au Québec. La hausse de 14,0 % reflète principalement une dépense probable en 1987-1988 moins élevée que prévue et le transfert de crédits suite à la création du fonds des services informatiques et du fonds des services des télécommunications.

7. Contrôle, surveillance et développement du commerce des valeurs mobilières: 6 437 k$ / Variation: 6,9 %

Ce programme vise à accorder aux épargnants une protection contre les pratiques déloyales et frauduleuses ainsi qu'à assurer le bon fonctionnement du marché. La hausse des crédits est attribuable à l'indexation des dépenses et au transfert de crédits suite à la création du fonds des services de télécommunications.

8. Statistiques, prévisions socio-économiques et recherches d'ensemble: 8 230 k$ / Variation: 14,9 %

Ce programme vise à assurer l'analyse et la prévision des variables socio-économiques décrivant l'évolution et la structure de l'économie québécoise ainsi que la cueillette, le traitement, l'analyse et la diffusion d'informations statistiques sur le Québec. La croissance de 14,9 % résulte principalement du transfert de crédits suite à la création du fonds des services informatiques et du fonds des services de télécommunications.

INDUSTRIE ET COMMERCE

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Soutien technique et professionnel au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	40 329	12,6	35 827	10,3	32 489
2. Soutien financier au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	175 067	33,5	131 136	(23,1)	170 422
3. Soutien aux sociétés et organismes d'État	119 866	133,8	51 263	(57,5)	120 591
4. Emploi étudiant	5 054	130,1	2 196	84,2	1 192
Total	**340 317**	**54,4**	**220 422**	**(32,1)**	**324 694**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les ressources mises à la disposition du ministère servent à apporter une assistance financière aux PME et à d'autres agents de développement économique, à informer les entreprises sur les divers programmes du ministère et à les conseiller par le biais de son réseau de bureaux en région, à effectuer des études sur divers secteurs économiques stratégiques pour le Québec et à soutenir financièrement les sociétés d'État suivantes: la Société de développement industriel, la Société de développement des coopératives, le Centre de recherche industrielle du Québec, SIDBEC et la Société du parc industriel du centre du Québec. Il y a lieu de noter qu'au cours de l'exercice 1987-1988, les crédits relatifs à l'aide versée pour développer l'entrepreneurship chez les jeunes dans le cadre des programmes « Jeunes promoteurs » et « Soutien aux initiatives-jeunesse », ont été transférés du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu au ministère de l'Industrie et du Commerce.

La croissance des crédits du ministère s'établit à 54,4 % par rapport aux dépenses probables 1987-1988. Les augmentations les plus significatives se retrouvent aux programmes 02 et 03 et touchent principalement l'aide à SIDBEC et les dépenses de transfert de la Société de développement industriel.

1. Soutien technique et professionnel au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs: 40 329 k$ / Variation: 12,6 %

L'objet de ce programme est d'offrir différentes formes de soutien professionnel et technique aux entreprises et organismes aux fins du développement industriel, commercial et coopératif; il regroupe l'ensemble des effectifs et des budgets d'opération du ministère à l'exclusion de ceux de la Société de développement industriel et de la Société du parc industriel du centre du Québec.

La croissance des crédits 1988-1989 par rapport aux dépenses probables s'explique en partie par le transfert de crédits effectué en provenance du ministère des Communications pour la création du fonds spécial des télécommunications et du fonds spécial de l'informatique. Le reste de l'augmentation résulte de divers facteurs tels que l'indexation accordée pour 1988-1989, les crédits péri-

més de l'exercice précédent et l'octroi de crédits additionnels pour la réalisation d'études relatives à l'adaptation industrielle.

2. Soutien financier au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers commerciaux et coopératifs: 175 067 k$ / Variation: 33,5 %

Ce programme regroupe les crédits relatifs aux différentes formes d'aide financière offertes aux entreprises, aux coopératives et à divers organismes oeuvrant au développement économique; on y retrouve aussi les prévisions budgétaires relatives aux dépenses d'opération de la Société de développement industriel.

La variation de 33,5 % découle principalement du fait que des crédits de l'ordre de 40,0 millions $ ont été périmés en 1987-1988 au chapitre des dépenses de transfert de la Société de développement industriel. Notons par ailleurs que la prévision des dépenses 1988-1989 inclut une somme de 3,4 millions $ en guise de contribution à diverses mesures de restructuration industrielle de l'Est de Montréal.

3. Soutien aux sociétés et organismes d'État: 119 866 k$ / Variation 133,8 %

Les crédits inscrits à ce programme se répartissent entre les sociétés suivantes:

- Centre de recherche industrielle du Québec
- Société du parc industriel du centre du Québec
- SIDBEC

L'essentiel de la variation provient du fait que le montant des subventions versées à SIDBEC passent de 27,0 millions $ à 97,9 millions $. Deux facteurs se conjuguent pour expliquer cette situation : d'une part, une subvention de 31,0 millions $ à SIDBEC prévue pour 1987-1988 a plutôt été versée à la fin de l'exercice 1986-1987; d'autre part, les crédits à voter pour 1988-1989 comprennent une somme d'environ 40,0 millions $ pour le remboursement des dettes à long terme échéant en 1988. Par ailleurs, des réductions de dépenses de l'ordre de 1,3 million $ au Centre de recherche industrielle du Québec, de 1,0 million $ à la Société du parc industriel du centre du Québec et de 0,3 million $ à la Société Inter-Port expliquent le solde de la variation.

4. Emploi étudiant: 5 054 k$ / Variation: 130,1 %

Ce programme vise à favoriser l'emploi étudiant dans les secteurs public et privé. La variation de 130,1 % s'explique principalement par le fait que la provision de 2,4 millions $ attribuée au Ministère lors des crédits supplémentaires #1 a été virée et comptabilisée dans les différents ministères et organismes ayant élaboré des projets susceptibles de favoriser la création d'emplois pour étudiants. Le reste de la variation provient de l'indexation accordée pour 1988-1989.

JUSTICE

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Formulation de jugements	40 144	3,4	38 827	20,4	32 240
2. Soutien administratif à l'activité judiciaire	75 234	14,2	65 900	(6,4)	70 379
3. Protection des droits et libertés de la personne	9 419	6,1	8 874	7,5	8 257
4. Aide aux justiciables	75 204	(3,0)	77 512	22,9	63 091
5. Administration	96 795	13,4	85 385	19,5	71 477
6. Enregistrement officiel	16 793	6,7	15 738	9,6	14 362
7. Protection du consommateur	12 153	9,1	11 137	3,1	10 799
8. Services juridiques du gouvernement	17 926	4,4	17 163	14,8	14 951
9. Affaires législatives	5 651	8,7	5 200	6,0	4 907
10. Affaires criminelles et pénales	25 938	16,1	22 338	8,9	20 507
11. Indemnisation des victimes d'actes criminels	18 373	3,8	17 700	5,2	16 820
Total	**393 629**	**7,6**	**365 774**	**11,6**	**327 790**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le budget du ministère de la Justice s'établit à 393,6 millions $ en 1988-1989 soit une hausse de 7,6 % par rapport aux dépenses probables pour 1987-1988. Cette augmentation reflète principalement l'indexation des traitements et le règlement de nouvelles conventions collectives.

1. Formulation de jugements: 40 144 k$ / Variation: 3,4 %

Ce programme vise à rendre la justice par la formulation de jugements selon les juridictions des diverses cours de justice. Il inclut les sommes requises pour le traitement et le régime de retraite des juges de juridiction provinciale ainsi que celles nécessaires au fonctionnement du Conseil de la magistrature.

2. Soutien administratif à l'activité judiciaire: 75 234 k$ / Variation: 14,2 %

Ce programme a pour but d'apporter le soutien administratif requis au bon fonctionnement des cours de justice. L'accroissement de 14,2 % reflète les crédits non utilisés en 1987-1988 et un réajustement de la base nécessaire pour rencontrer les besoins des cours de justice ainsi que l'élargissement des services de perception de pensions alimentaires.

3. Protection des droits et libertés de la personne: 9 419 k$ / Variation: 6,1 %

Ce programme vise la promotion des droits fondamentaux de la personne. Le premier volet concerne le respect de la Charte des droits et libertés de la personne et le second, l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse. La hausse de 6,1 % est principalement due à l'indexation des dépenses de traitement et à un réaménagement des coûts du loyer payable à la SIQ.

4. Aide aux justiciables: 75 204 k$ / Variation: (3,0 %)

Le programme d'aide aux justiciables vise à rendre la justice plus accessible à tous en assurant un support juridique, financier et social aux personnes économiquement défavorisées. La diminution des crédits s'explique par la non-récurrence de certaines dépenses en 1988-1989.

5. Administration: 96 795 k$ / Variation: 13,4 %

Ce programme regroupe les activités de planification, de direction et de coordination au sein du ministère. L'augmentation de 13,4 % s'explique par un transfert de crédits suite à la création des fonds spéciaux d'informatique et des télécommunications.

6. Enregistrement officiel: 16 793 k$ / Variation: 6,7 %

Ce programme a pour objectif la conservation des actes de l'état civil, des actes relatifs au patrimoine et d'autres documents officiels. La hausse de 6,7 % reflète notamment l'ajout de crédits supplémentaires afin d'améliorer le service à la clientèle dans les différents bureaux d'enregistrement.

7. Protection du consommateur: 12 153 k$ / Variation: 9,1 %

Ce programme comprend les crédits alloués à l'Office de protection du consommateur qui est chargé de surveiller l'application de la Loi sur la protection du consommateur, de la Loi sur le recouvrement de certaines créances et de la Loi sur les agents de voyages. L'augmentation de 9,1 % reflète principalement les ajouts de crédits consécutifs à la mise en opération des fonds spéciaux de l'informatique et des télécommunications ainsi que divers ajustements à l'enveloppe des traitements.

8. Services juridiques du gouvernement: 17 926 k$ / Variation: 4,4 %

Ce programme vise à assurer un soutien d'ordre juridique à toutes les activités gouvernementales. À cette fin, le ministère de la Justice met à la disposition de tous les ministères et de certains organismes du gouvernement les services requis en matière de conseils juridiques, de plaidoirie et de notariat.

9. Affaires législatives: 5 651 k$ / Variation: 8,7 %

Ce programme a pour objectif la rédaction de tous les projets de lois du ministère de la Justice et de certains ministères et organismes en vue de leur présentation à l'Assemblée nationale et l'examen des projets de règlement soumis par les ministères et organismes du gouvernement. L'accroissement de 8,7 % est surtout dû au niveau de dépenses probables 1987-1988.

10. Affaires criminelles et pénales: 25 938 k$ / Variation: 16,1 %

Ce programme a pour objectif principal d'assumer les poursuites dans les cas d'infractions au Code criminel et à d'autres lois fédérales de même que dans le cas d'infractions aux lois du Québec. L'augmentation de 16,1 % est attribuable au règlement de la convention collective des substituts du procureur et à l'élargissement des responsabilités de la Direction des affaires criminelles et pénales en matière pénale et en matière de violence conjugale.

11. Indemnisation des victimes d'actes criminels: 18 373 k$ / Variation: 3,8 %

Ce programme comprend les crédits nécessaires à l'application de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et de la loi visant à favoriser le civisme. Ces législations prévoient notamment une compensation financière aux personnes victimes d'actes criminels.

LOISIR, CHASSE ET PÊCHE

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Développement du loisir, des sports et du plein air	59 552	1,5	58 657	(17,3)	70 907
2. Coordination en matière de ressources fauniques	12 961	12,7	11 500	(0,4)	11 541
3. Opérations régionales	83 644	4,6	80 000	1,9	78 475
4. Gestion interne et soutien	53 018	21,5	43 645	7,4	40 651
5. Régie de la sécurité dans les sports	2 718	8,3	2 509	13,2	2 216
Total	**211 894**	**7,9**	**196 311**	**(3,7)**	**203 790**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le budget du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche est présenté pour 1988-1989 selon une nouvelle structure de programmes reflétant le nouveau plan d'organisation administrative. Le budget de 1988-1989 augmente de 7,9 % par rapport aux dépenses probables de 1987-1988. Cette augmentation est liée d'une part à des ajustements techniques tels que l'indexation et la prise en charge des coûts des services d'informatique et de télécommunications. De plus, elle favorisera des développements qui visent, entre autres, certains équipements de loisir, l'excellence sportive, l'aide à la mise aux normes des camps de vacances de même que certaines interventions en matière de conservation et de mise en valeur de la faune et de ses habitats sur l'ensemble du territoire.

1. Développement du loisir, des sports et du plein air: 59 552 k$ / Variation: 1,5 %

Ce programme vise le développement des secteurs du loisir, des sports et du plein air ainsi que le soutien à la jeunesse par le biais d'une assistance financière et technique aux municipalités et aux organismes de loisir. Les dépenses prévues en 1988-1989 sont légèrement plus élevées que celles de l'année précédente. Toutefois, une diminution de 1,5 million $ des déboursés prévus en vertu de l'ancien programme d'aide au ski alpin a été plus que compensée par l'ajout de crédits pour le développement des équipements de loisir dans la zone périphérique du Parc Saguenay, l'accélération de la mise aux normes des camps de vacances et le soutien additionnel au programme des Jeunes bénévoles. Par ailleurs, les crédits supplémentaires de 1,5 million $ qui avaient été accordés en 1987-1988 pour le soutien des sports et loisirs des jeunes ont été reconduits en 1988-1989.

2. Coordination en matière de ressources fauniques: 12 961 k$ / Variation: 12,7 %

Ce programme vise à développer des politiques de conservation et de gestion des espèces fauniques et de leurs habitats. L'augmentation par rapport aux dépenses probables de 1987-1988 est attribuable en grande partie à la provision de crédits nécessaires afin de pourvoir aux dépenses liées au renouvellement du certificat du chasseur dont la période de validation se termine le 31 mars 1989.

Rappelons que la Fondation de la faune du Québec pourra compléter en 1988-1989 l'intervention du ministère en matière de conservation des territoires fauniques compte tenu des contributions qu'elle recevra des chasseurs et des pêcheurs.

3. Opérations régionales: 83 644 k$ / Variation: 4,6 %

Ce programme vise la production de services régionaux en matière de loisir et de plein air, la gérance des territoires et des équipements sous la responsabilité du ministère ainsi que la mise en valeur et la conservation de la faune. L'augmentation de 3,6 millions $ par rapport aux dépenses probables de 1987-1988 est attribuable principalement aux sommes consacrées pour le support aux agents de conservation de la faune et à la confection de plans d'interventions dans les ravages de cerfs de Virginie.

4. Gestion interne et soutien: 53 018 k$ / Variation: 21,5 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières de l'ensemble du ministère et à fournir des services de support aux autres programmes. La majeure partie de l'augmentation découle de l'ajout et de transferts de crédits de 7,6 millions $ pour les loyers, ainsi que pour les fonds spéciaux des services informatiques et des services de télécommunications. Un montant de près de 1,0 million $ est également prévu pour les remises de revenus perçus pour le compte de la Société des établissements de plein air du Québec et de la Fondation de la faune du Québec.

5. Régie de la sécurité dans les sports du Québec: 2 718 k$ / Variation: 8,3 %

Ce programme vise à assurer la sécurité dans la pratique des sports par la promotion, l'éducation, la recherche, l'assistance technique et la surveillance de certaines manifestations sportives. La hausse des dépenses prévues en 1988-1989 résulte de l'indexation régulière du traitement des employés et de la non-utilisation d'une partie des crédits budgétisés en 1987-1988.

MAIN-D'OEUVRE ET SÉCURITÉ DU REVENU

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Direction et gestion	196 559	15,4	170 304	4,4	163 119
2. Administration déléguée de programmes en sécurité du revenu	42 959	3,2	41 625	2,5	40 600
3. Direction et gestion de la Commission des affaires sociales	7 478	11,5	6 704	6,5	6 293
4. Allocations familiales	229 381	4,6	219 269	4,3	210 239
5. Allocations de maternité	9 334	(3,8)	9 700	11,3	8 713
6. Prestations d'aide sociale	1 848 157	(20,1)	2 312 232	7,3	2 155 828
7. Assistance-maladie	145 252	2,0	142 341	2,2	139 221
8. Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	10 330	(32,9)	15 406	26,9	12 137
9. Aide aux parents pour leurs revenus de travail	35 548		2 900		
10. Formation professionnelle de la main-d'oeuvre	156 798	17,7	133 241	(4,3)	139 294
11. Protection et développement de l'emploi	109 501		49 337		21 557
Total	**2 791 297**	**(10,0)**	**3 103 059**	**7,1**	**2 897 001**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les dépenses probables 1987-1988 du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu incluent des paiements anticipés de 180,0 millions $ au programme d'aide sociale et de 3,0 millions $ au programme de sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris; les crédits 1988-1989 ont été réduits en conséquence. Si on excluait ce phénomène, le budget du ministère augmenterait de 54,2 millions $ en 1988-1989, soit une augmentation de 1,9 %.

1. Direction et gestion: 196 559 k$ / Variation: 15,4 %

Ce programme comprend les crédits requis pour la direction du ministère de même que pour le fonctionnement du réseau Travail-Québec. La hausse des crédits s'explique principalement par les dépenses de fonctionnement pour la gestion du programme APPORT, le transfert de crédits pour le fonds spécial des télécommunications, les ajustements aux coûts des loyers et aux masses salariales.

2. Administration déléguée de programmes en sécurité du revenu: 42 959 k$ / Variation: 3,2 %

Ce programme comprend les crédits requis pour l'administration déléguée de certains programmes de sécurité du revenu. Il s'agit:

- de l'administration par la Régie des rentes du Québec des allocations familiales et des régimes supplémentaires de rentes: 7,9 millions $;

- de l'administration par la Régie de l'assurance-maladie du Québec du programme d'assistance-maladie: 5,3 millions $;
- de l'administration de l'aide sociale par la Ville de Montréal sur son territoire: 29,7 millions $.

La hausse des crédits est principalement attribuable à l'indexation des masses salariales.

3. Direction et gestion de la Commission des affaires sociales: 7 478 k$ / Variation: 11,5 %

Ce programme vise à procurer à la Commission des affaires sociales les ressources requises pour entendre les demandes, requêtes et appels relevant de sa juridiction, laquelle couvre les domaines suivants:

- aide et allocations sociales;
- protection du malade mental;
- services de santé et services sociaux;
- régime de rentes;
- indemnisation des accidents de travail, des sauveteurs et des victimes d'actes criminels;
- assurance-automobile.

La hausse s'explique par l'augmentation des dépenses de fonctionnement notamment le transfert des crédits pour le fonds spécial des télécommunications.

4. Allocations familiales: 229 381 k$ / Variation: 4,6 %

Ce programme vise à compenser une partie des charges familiales. Il comprend les allocations familiales de base et les allocations familiales supplémentaires pour enfants handicapés. Les allocations ont été indexées de 4,4 % le 1er janvier 1988 et la composition de la clientèle s'est modifiée.

5. Allocations de maternité: 9 334 k$ / Variation: (3,8 %)

Ce programme vise à assister financièrement la femme au travail en lui versant une allocation de 240 $ afin de couvrir le délai de carence de deux semaines imposé avant de retirer des prestations de maternité dans le cadre du programme d'assurance-chômage. La diminution de crédits s'explique par une prévision à la baisse de la clientèle.

6. Prestations d'aide sociale: 1 848 157 k$ / Variation: (20,1 %)

Ce programme vise à assurer à tout ménage un revenu minimum fondé sur la différence entre ses ressources et ses besoins essentiels.

Les dépenses 1987-1988 incluent un montant de 180,0 millions $ pour les prestations du mois d'avril 1988 versées par exception le 31 mars précédent. Ce montant aurait normalement été comptabilisé en 1988-1989. Les crédits 1988-1989 ont donc été réduits en conséquence. De plus, les dépenses probables 1987-1988 incluent un montant de 53,0 millions $ pour le paiement des allocations de participation et frais de garde des participants aux mesures de développement de l'employabilité alors que dans les crédits 1988-1989 ce montant est imputé au programme 11. Sur une base comparable, les dépenses de prestation en 1987-1988 s'élèvent à 2 079,2 millions $ par rapport à des crédits de 2 028,3 millions $ en 1988-1989, ce qui représente un écart de 50,9 millions $ et une diminution de 2,4 %. Cette diminution résulte, d'une part, de la hausse des prestations moyennes de 5,6 % et d'autre part de la réduction de la clientèle, qui serait en 1988-1989 inférieure en moyenne d'environ 8 % par rapport à 1987-1988.

L'impact de la dénatalité et la hausse du niveau de l'emploi sont les deux facteurs principaux expliquant cette réduction de clientèle. La population en âge de travailler augmentait annuellement de 75 000 individus jusqu'au début des années 1980 alors que l'emploi augmentait de moins de 60 000 par année. Au cours des quatre dernières années, ces tendances se sont modifiées, la population en âge de travailler n'ayant augmenté que d'un peu plus de 40 000 par année alors que l'emploi

s'accroissait annuellement de plus de 80 000. Le marché du travail a donc été en mesure d'absorber au cours des années récentes la croissance de la population en âge de travailler et une partie substantielle des personnes inactives, ce qui a eu pour effet de diminuer de façon notable la clientèle à l'aide sociale. On estime que ces nouvelles tendances vont se maintenir au cours des prochains mois. Mentionnons par exemple que les emplois ont augmenté de 107 000 entre le dernier trimestre de 1986 et le dernier trimestre de 1987.

7. Assistance-maladie: 145 252 k$ / Variation: 2,0 %

Le programme d'assistance-maladie vise à défrayer le coût des médicaments et des appareils médicaux ainsi que les services dentaires et optométriques fournis aux bénéficiaires de l'aide sociale. Les médicaments et services fournis par un pharmacien sur ordonnance d'un médecin totalisent 89,2 millions $; la fourniture de prothèses et orthèses diverses représente des crédits de 18,4 millions $; enfin, les services assurés rendus par un optométriste ou un dentiste requièrent des crédits de 37,6 millions $. L'augmentation de 2 % s'explique principalement par le fait que l'évolution des coûts des services, des médicaments et des prothèses et orthèses est compensée par la réduction de clientèle.

8. Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris: 10 330 k$ / Variation: (32,9 %)

Ce programme vise à fournir à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour son fonctionnement et pour le versement d'allocations aux Cris s'adonnant à des activités traditionnelles de chasse et de pêche.

Les dépenses probables 1987-1988 incluent aussi un montant de 3,0 millions $ pour les prestations d'avril 1988 et les crédits 1988-1989 ont été réduits d'un montant équivalent. Sur une base comparable, on obse ve une hausse des crédits de 7,4 % qui s'explique principalement par l'indexation des allocations et des dépenses de fonctionnement.

9. Aide aux parents pour leur revenu de travail: 35 548 k$.

Le programme vise à verser aux travailleurs et travailleuses à faibles revenus, avec enfant à charge, un supplément basé sur le revenu de travail. Il a été annoncé lors du discours sur le budget du 30 avril 1987 et remplace le programme SUPRET. L'inscription débutera en avril 1988. Le ministère de la Main-d'oeuvre versera des avances à partir de juillet et le ministère du Revenu versera le solde lorsque le bénéficiaire produira sa déclaration de revenu 1988.

10. Formation professionnelle de la main-d'oeuvre: 156 798 k$ / Variation: 17,7 %

Ce programme vise à favoriser le développement de la formation professionnelle de la main-d'oeuvre afin de faciliter à cette clientèle l'obtention et la conservation des emplois. La croissance des crédits s'explique par la mise en place tardive de la formation sur mesure qui a entraîné des dépenses moindres en 1987-1988, par des réaménagements budgétaires et des transferts de juridiction, par l'indexation des dépenses salariales et par l'ajout de crédits pour des plans de formation.

11. Protection et développement de l'emploi: 109 501 k$

Ce programme vise à assurer la protection des emplois, à faciliter, au besoin, le reclassement de la main-d'oeuvre et à favoriser la réalisation de projets permettant d'accroître l'employabilité et l'emploi. Les crédits accordés en 1987-1988 permettront essentiellement:

- de protéger la main-d'oeuvre contre les changements économiques en facilitant le reclassement;
- de poursuivre les projets visant à maintenir ou accroître l'employabilité des bénéficiaires: Stages en milieu de travail, Travaux communautaires, Rattrapage scolaire et retour aux études postsecondaires des chefs de famille monoparentales bénéficiaires de l'aide sociale;

- de poursuivre les programmes visant à soutenir les jeunes et les défavorisés dans leur démarche de recherche et de création d'emplois: Bon d'emploi Plus, Services externes de main-d'oeuvre et Aménagement concerté du temps de travail.

La variation des crédits ne peut être analysée par rapport aux dépenses probables de 49,3 millions $, puisque ce montant exclut toutes les sommes qui, en cours d'année, ont été transférées dans un autre programme du ministère ou à un autre ministère. Excluant ce phénomène, ainsi que les sommes non récurrentes, les dépenses probables 1987-1988 seraient plutôt de l'ordre de 97,4 millions $ alors que les crédits 1988-1989 sont de 109,5 millions $, ce qui représenterait une hausse de 12,4 %.

Cette augmentation s'explique principalement par la croissance des crédits des programmes Stages en milieu de travail, Travaux communautaires et Rattrapage scolaire qui est de l'ordre de 13,8 %.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	(000 $)	%	(000 $)	%	(000 $)
1. Administration et concertation	13 012	9,9	11 836	12,8	10 495
2. Développement régional	43 544	15,8	37 600	31,5	28 597
Total	**56 557**	**14,4**	**49 436**	**26,5**	**39 092**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Sous la responsabilité du ministre des Transports, l'Office a pour mandat de favoriser la concertation entre les intervenants gouvernementaux et les agents économiques en régions. À ce titre, il est notamment chargé de l'organisation des conférences socio-économiques régionales, de la gestion du fonds de développement régional et de l'octroi d'une assistance financière à des projets communautaires de création d'emploi.

1. Administration et concertation: 13 012 k$ / Variation: 9,9 %

Ce programme, en plus de permettre la définition des politiques gouvernementales en matière de développement régional, vise à fournir un support financier à un réseau régional d'organismes de concertation ainsi qu'à apporter un support technique au ministre responsable pour la réalisation du mandat de l'Office.

La variation de 9,9 % par rapport aux dépenses probables de l'exercice précédent s'explique par les crédits périmés en 1987-1988, l'indexation accordée pour 1988-1989 et le transfert des crédits reliés à la mise en place du fonds des services de télécommunications et du fonds des services informatiques.

2. Développement régional: 43 544 k$ / Variation: 15,8 %

Les crédits inscrits à ce programme visent à permettre la réalisation de projets favorisant le développement régional et la création d'emplois communautaires. Dans le cas du fonds de développement régional l'aide peut être versée par l'entremise des ministères sectoriels. La variation de 15,8 % provient du fait qu'une partie des dépenses 1987-1988 ont été comptabilisées dans les ministères sectoriels à la suite de virements de crédits en provenance du fonds de développement régional. Il est à noter que l'enveloppe de 10,0 millions $ allouée au fonds de développement régional en 1987-1988 à l'occasion des crédits supplémentaires #1 a été reconduite en 1988-1989. Par conséquent, le montant des crédits à voter à ce programme demeure constant.

ORGANISME RELEVANT DU MINISTRE DÉLÉGUÉ À L'ADMINISTRATION

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	(000 $)	%	(000 $)	%	(000 $)
1. Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	463 464	9,2	424 410	14,3	371 384
2. Régime de retraite des enseignants	437 011	(45,1)	796 180	43,9	553 478
Total	**900 475**	**(26,2)**	**1 220 590**	**32,0**	**924 862**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les principaux régimes de retraite budgétisés aux crédits de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) sont: le régime de retraite des fonctionnaires, le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale.

Les crédits prévus au budget de la CARRA décroissent de 26,2 % par rapport aux dépenses probables de 1987-1988. Cette décroissance résulte plus spécifiquement du paiement par anticipation en 1987-1988 de sommes afférentes au régime de retraite des enseignants, lesquelles auraient normalement dû être comptabilisées en 1988-1989 au montant de 217,0 millions $. Pour 1988-1989, l'économie est toutefois de seulement 196 millions $ en raison d'une hausse de 21 millions $ des dépenses d'intérêts qui découlent de cet ajustement.

Sur une base comparable, la croissance des crédits aurait été de 93,3 millions $, soit 9,3 %. Cette évolution étant le résultat d'une hausse de 12,8 % des intérêts applicables au compte des régimes de retraite, d'une augmentation de 8,3 % de l'amortissement du déficit actuariel et d'une croissance de 3,6 % de la contribution de l'employeur pour le service courant.

ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE À LA CONDITION FÉMININE

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Conseil du statut de la femme	3 826	16,4	3 288	4,1	3 157
2. Office des services de garde à l'enfance	98 765	6,0	93 161	17,4	79 324
Total	**102 590**	**6,4**	**96 449**	**16,9**	**82 481**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

1. Conseil du statut de la femme: 3 826 k$ / Variation: 16,4 %

Au terme de sa loi, le Conseil du statut de la femme est un organisme d'étude et de consultation qui doit donner son avis sur toute question relative à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. La loi lui confère aussi le pouvoir de fournir de l'information au public sur toute question individuelle ou collective ayant trait à la condition des femmes. Pour ce faire, le Conseil du statut de la femme dispose d'un réseau régional de consultation, d'un centre de documentation, d'outils d'information ainsi que d'un service de recherche.

La variation de 16,4 % par rapport aux dépenses probables de l'exercice précédent s'explique à la fois par les crédits périmés en 1987-1988, l'indexation accordée pour 1988-1989 et le transfert de crédits reliés à la mise en place du fonds des services des télécommunications et du fonds des services informatiques.

2.Office des services de garde à l'enfance: 98 765 k $ / Variation: 6,0 %

Ce programme vise à apporter une aide financière aux familles pour la garde des enfants et à assurer le développement et le fonctionnement de services de garde en garderies, en milieu familial et en milieu scolaire.

La hausse des crédits en 1988-1989 s'explique principalement par l'impact sur les dépenses de transfert du développement des places réalisé au cours de 1987-1988 et par le développement de nouvelles places de garde prévues pour 1988-1989.

ORGANISMES RELEVANT DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL EXÉCUTIF

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Commission de la fonction publique	2 162	10,9	1 950	(0,9)	1 968
2. Office des ressources humaines	24 197	21,2	19 965	6,8	18 697
3. Contributions du gouvernement à titre d'employeur	183 207	6,1	172 617	8,4	159 212
Total	**209 566**	**7,7**	**194 532**	**8,1**	**179 877**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Cette section du budget regroupe les dépenses de fonctionnement de deux organismes qui sont sous la responsabilité de la vice-présidente du Conseil exécutif ainsi que les diverses contributions que le gouvernement doit directement encourir à titre d'employeur.

1. Commission de la fonction publique: 2 162 k$ / Variation: 10,9 %

La Commission est un organisme de surveillance dont le mandat est de statuer sur les recours exercés par les membres du personnel de la fonction publique dans les domaines prévus par la loi et de vérifier le caractère impartial et équitable des décisions affectant les fonctionnaires de même que l'observance de la loi et des règlements relativement aux mécanismes de recrutement et de promotion. La croissance des crédits pour 1988-1989 s'explique principalement par une péremption des crédits en 1987-1988.

2. Office des ressources humaines: 24 197 k$ / Variation: 21,2 %

L'Office a pour mandat d'assurer le recrutement, la sélection, la déclaration d'aptitudes des candidats à la nomination et à la promotion dans la fonction publique. Il a également la responsabilité du développement et de l'exploitation du système d'information de gestion en matière de ressources humaines. L'augmentation de 21,2 % des crédits est due principalement au transfert des crédits du ministère des Communications relativement à la mise en opération des fonds spéciaux de l'informatique et des télécommunications.

3. Contributions du gouvernement à titre d'employeur: 183 207 k$ / Variation: 6,1 %

Ce programme assure le paiement des avantages sociaux consentis aux employés de la fonction publique et des contributions du gouvernement à titre d'employeur. Les principaux montants sont ceux relatifs à l'assurance-maladie, à l'assurance-chômage, au régime des rentes et à la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Le protecteur du citoyen	3 057	12,4	2 720	4,6	2 601
2. Le vérificateur général	12 975	10,7	11 723	7,2	10 932
3. Administration du système électoral	12 000	20,0	10 000	(0,8)	10 082
Total	**28 032**	**14,7**	**24 443**	**3,5**	**23 615**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

1. Le protecteur du citoyen: 3 057 k$ / Variation: 12,4 %

Ce programme vise à permettre au protecteur du citoyen de recevoir les griefs des citoyens à l'endroit de l'administration publique. La hausse de 12,4 % s'explique par divers ajustements au niveau des dépenses de fonctionnement et par les transferts de crédits consécutifs à la création des fonds spéciaux de télécommunications et d'informatique.

2. Le vérificateur général: 12 975 k$ / Variation: 10,7 %

Ce programme vise à effectuer la vérification financière, la vérification de la conformité et celle de l'optimisation des ressources, du fonds consolidé du revenu, des ministères et de plusieurs organismes et entreprises du gouvernement. Le résultat de cette vérification fait l'objet d'un rapport déposé à l'Assemblée nationale. Il est à remarquer que le niveau des ressources budgétaires du vérificateur général est approuvé par le Bureau de l'Assemblée nationale.

3. Administration du système électoral: 12 000 k$ / Variation: 20,0 %

Ce programme comprend les crédits nécessaires à l'application des lois concernant l'administration des élections et le financement des partis politiques. Les prévisions des crédits tiennent compte de la tenue d'élections partielles et de la suspension du recensement annuel des électeurs.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programme	(000 $)	%	(000 $)	%	(000 $)
1. Régime d'assurance-maladie	1 998 790	7,2	1 864 186	6,8	1 745 572
Total	**1 998 790**	**7,2**	**1 864 186**	**6,8**	**1 745 572**

La Régie de l'assurance-maladie du Québec administre le régime d'assurance-maladie depuis le 1er novembre 1970 et défraie le coût des services assurés. Son budget atteindra 1 998,8 million $ en 1988-1989, soit une augmentation de 7,2 % par rapport aux dépenses probables de 1987-1988. Cette variation exclut l'impact des augmentations de tarifs des professionnels de la santé à être négociées pour 1988-1989.

Les principaux services assurés sont les services médicaux, optométriques et dentaires ainsi que les médicaments pour les personnes âgées.

Services médicaux: 1 528 181 k$ / Variation: 6,3 %

Cette catégorie, qui représente 76,5 % du budget total de la Régie, regroupe tous les services rendus par les médecins omnipraticiens ou spécialistes oeuvrant dans le cadre du régime d'assurance-maladie ou du régime d'assurance-hospitalisation, qu'ils soient rémunérés à l'acte, à la vacation ou à salaire.

La croissance des coûts prévus s'explique par l'évolution du nombre de médecins et par l'évolution quantitative et qualitative de la pratique médicale ainsi que par les hausses tarifaires. La prévision de crédits tient compte également de la participation du gouvernement aux frais croissants d'assurance-responsabilité professionnelle pour certains groupes de médecins à hauts risques, lorsqu'une telle participation a été négociée.

Services optométriques: 41 939 k$ / Variation: 9,1 %

Cette catégorie regroupe les services rendus par un optométriste dans le cadre des soins assurés par le régime d'assurance-maladie. L'augmentation des coûts prévus s'explique principalement par une participation accrue des bénéficiaires conjuguée à une augmentation de 2,6 % du nombre de dispensateurs.

Services dentaires: 73 890 k$ / Variation: 1,2 %

Les crédits prévus à ce titre serviront à défrayer le coût des services offerts aux enfants de moins de seize ans de même que le coût de certains services rendus par un dentiste ou un spécialiste en chirurgie buccale ou maxillo-faciale dans un centre hospitalier. La croissance de 1,2 % de ces programmes en 1988-1989 ne comprend pas les hausses de tarifs à être négociées avec les professionnels de la santé.

Médicaments et services pharmaceutiques aux personnes âgées: 282 147 k$ / Variation: 15,6 %

Les médicaments et les services fournis par un pharmacien sur ordonnance d'un médecin ou d'un dentiste sont assurés pour les personnes âgées de 65 ans et plus. La croissance de ce programme

s'explique par l'augmentation rapide du coût moyen qui est estimée à 14,2 % et par une hausse de 6,0 % de la consommation des médicaments, en partie explicable par le vieillissement de la population.

Autres programmes et administration: 72 633 k$ / Variation: 2,6 %

Les autres programmes comprennent la fourniture de prothèses diverses et d'appareils orthopédiques ainsi que l'attribution de bourses et incitatifs à des professionnels de la santé. Ces programmes impliqueront des dépenses de 32,6 millions $, soit une croissance de 4,0 % qui découle principalement de l'augmentation des bourses et des mesures incitatives visant à solutionner le problème de la répartition des effectifs médicaux dans les régions éloignées.

L'administration de l'ensemble du régime coûtera à la Régie 40,0 millions $, déduction faite de ses revenus propres. Par rapport au coût des services assurés, les frais d'administration représentent 2,1 % des coûts prévus.

RELATIONS INTERNATIONALES

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Affaires internationales	49 461	2,3	48 350	13,7	42 521
2. Office franco-québécois pour la jeunesse	1 710	13,2	1 510	(11,7)	1 710
3. Gestion interne et soutien	12 510	9,4	11 434	18,8	9 627
Total	**63 681**	**3,9**	**61 294**	**13,8**	**53 858**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

1. Affaires internationales: 49 461 k$ / Variation: 2,3 %

Ce programme vise à permettre l'exercice des responsabilités constitutionnelles et politiques du gouvernement en maintenant un réseau de bureaux et de délégations à l'extérieur du Québec ainsi qu'en mettant en oeuvre des programmes d'activités internationales.

2. Office franco-québécois pour la jeunesse: 1 710 k$ / Variation: 13,2 %

Ce programme vise le rapprochement des deux communautés en permettant aux jeunes de mieux les connaître par le moyen de voyages-échanges. L'augmentation des crédits vise à assurer la parité entre la participation québécoise et française au fonds commun franco-québécois.

3. Gestion interne et soutien: 12 510 k$ / Variation: 9,4 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les resssources humaines, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes du ministère. L'augmentation des crédits pour 1988-1989 s'explique par un transfert de crédits relativement à la mise en place du fonds spécial de télécommunications.

REVENU

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Administration fiscale	273 172	10,1	248 200	8,6	228 637
2. Supplément au revenu de travail	4 845	(83,0)	28 450	5,6	26 944
3. Remboursements à certains travailleurs autonomes d'une partie de leurs contributions au régime de rentes du Québec	140	(17,6)	170	(32,3)	251
4. Contrôle des jeux de hasard et des courses	2 637	(29,3)	3 728	2,1	3 650
Total	**280 794**	**0,1**	**280 548**	**8,1**	**259 482**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les crédits du ministère du Revenu ne progressent que très légèrement en 1988-1989, reflétant ainsi certains transferts de juridiction et les modifications au programme « Supplément au revenu de travail ».

1. Administration fiscale: 273 172 k$ / Variation: 10,1 %

Ce programme vise à percevoir les sommes dues par les mandataires et les contribuables en vertu des lois fiscales en vigueur. L'augmentation des crédits de ce programme en 1988-1989 reflète notamment la nouvelle imputation budgétaire relative aux services de télécommunication ainsi que la volonté du gouvernement d'améliorer l'équité fiscale vis-à-vis l'ensemble des contribuables. Cette hausse reflète aussi l'effort du ministère pour poursuivre la refonte de ses systèmes administratifs.

2. Supplément au revenu de travail: 4 845 k$ / Variation: (83,0 %)

L'objectif de ce programme est de fournir un supplément aux travailleurs à faible revenu en leur versant des prestations basées sur leur revenu de travail. La baisse significative au niveau des crédits reflète le déplacement de la clientèle la plus importante de ce programme, à savoir la famille, vers le programme APPORT. Ce programme n'aura désormais comme bénéficiaire que les personnes seules et les couples sans enfant.

3. Remboursements à certains travailleurs autonomes d'une partie de leurs contributions au régime de rentes du Québec: 140 k$ / Variation: (17,6 %)

Ce programme vise à alléger la contribution de certains travailleurs autonomes au régime des rentes du Québec. La baisse significative au niveau des crédits est le résultat de la diminution graduelle du nombre de bénéficiaires admissibles au remboursement.

4. Contrôle des jeux de hasard et des courses: 2 637 k$ / Variation: (29,3 %)

Ce programme vise à protéger le public à l'occasion de l'organisation et de la conduite des jeux de hasard et de courses sur lesquelles le pari mutuel est permis. La diminution notable des crédits est imputable à l'adoption de la Loi sur les courses de chevaux instituant la Commission des courses de chevaux du Québec. Cette dernière assume maintenant les pouvoirs en matière de courses de chevaux auparavant dévolus à la Régie des loteries et courses du Québec.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Services communautaires	465 833	4,3	446 502	9,7	406 863
2. Soutien aux organismes bénévoles	38 131	16,6	32 716	25,1	26 152
3. Services des centres hospitaliers de courte durée	4 669 157	6,1	4 402 015	10,0	4 000 555
4. Services des centres de services sociaux	313 144	4,9	298 588	7,4	278 082
5. Services des centres de réadaptation	672 918	6,5	631 769	7,0	590 207
6. Services des centres d'accueil d'hébergement et des centres hospitaliers de soins de longue durée	1 068 307	6,4	1 004 083	0,5	998 992
7. Coordination de la recherche	31 007	9,0	28 446	9,2	26 044
8. Direction et coordination régionale	230 074	5,8	217 386	3,0	210 965
9. Office des personnes handicapées du Québec	51 657	10,6	46 695	12,7	41 440
Total	**7 540 228**	**6,1**	**7 108 200**	**8,0**	**6 579 300**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

1. Services communautaires: 465 833 k$ / Variation: 4,3 %

Ce programme concerne les services de première ligne et de prévention offerts par les centres locaux de services communautaires. En 1988-1989, des crédits additionnels de 7,3 millions $ ont été alloués pour les services de maintien à domicile destinés aux personnes âgées; de plus le parachèvement du réseau et la relocalisation de certains CLSC ont amené des coûts supplémentaires de 4,0 millions $. En dernier lieu, l'augmentation des crédits est attribuable aux hausses salariales et à l'indexation des autres dépenses de fonctionnement. Notons enfin que n'eût été du rattachement de certaines équipes de secteurs à des établissements autres que des CLSC, les crédits du programme auraient augmenté de 6,2 %.

2. Soutien aux organismes bénévoles: 38 131 k$ / Variation: 16,6 %

Le programme de soutien aux organismes bénévoles vise à faciliter la participation des organismes bénévoles à la réalisation des programmes de santé et de services sociaux. Les crédits octroyés aux organismes bénévoles sont majorés de 5,4 millions $. Cette augmentation de 16,6 % est principalement attribuable à une hausse de 3,1 millions $ des subventions à être accordées aux maisons d'hébergement pour femmes en difficulté, aux nouvelles ressources pour les sans-abri ainsi qu'à l'indexation des budgets de subvention.

3. Services des centres hospitaliers de courte durée: 4 669 157 k$ / Variation: 6,1 %

Ces crédits servent à financer les dépenses des centres hospitaliers de courte durée et psychiatriques. L'augmentation prévue pour 1988-1989 est de 6,1 % et elle s'explique principalement par l'augmentation régulière de la rémunération du personnel et des autres dépenses de fonctionnement. Elle s'explique également par l'ajout de 8,0 millions $ accordés pour le financement de divers projets en santé mentale et par l'inclusion d'un montant additionnel de 42,4 millions $ pour aider les centres hospitaliers à satisfaire la demande accrue de services résultant du vieillissement de la population et du développement de la technologie médicale. Enfin des sommes supplémentaires de 32,2 millions $ au service de la dette, de 16,9 millions $ au RREGOP et de 9,9 millions $ pour le développement de nouvelles activités sont prévues dans les crédits de ce programme.

4. Services des centres de services sociaux: 313 144 k$ / Variation: 4,9 %

Ces crédits servent à financer les dépenses de fonctionnement des centres de services sociaux (CSS) et les subventions aux familles d'accueil. En plus de la hausse régulière des dépenses de fonctionnement, la hausse des crédits prévus pour ce programme s'explique par un accroissement de 4,0 millions $ des sommes affectées aux familles d'accueil et de 2,6 millions $ pour la résorption des listes d'attente dans les Directions de protection de la jeunesse des CSS.

5. Services des centres de réadaptation: 672 918 k$ / Variation: 6,5 %

Ces crédits servent à financer les établissements offrant des services de réadaptation aux personnes handicapées physiques et mentales ainsi qu'aux mésadaptés socio-affectifs. La priorité accordée par le gouvernement à ces services se traduit par un ajustement de 1,0 million $ des bases budgétaires de certains établissements, par l'inclusion d'un montant de 4,5 millions $ pour l'intégration des personnes présentant une déficience intellectuelle ainsi que d'un montant de 2,5 millions $ pour les services d'apprentissage aux habitudes de travail. L'indexation des salaires et des autres dépenses explique aussi l'augmentation des crédits de ce programme.

6. Services des centres d'accueil d'hébergement et des centres hospitaliers de soins de longue durée: 1 068 307 k$ / Variation: 6,4 %

Ces crédits servent à financer les établissements hébergeant des bénéficiaires de soins de longue durée dans les centres d'accueil d'hébergement et les centres hospitaliers de soins de longue durée. La hausse des crédits de ce programme reflète la priorité gouvernementale à l'égard des personnes âgées et elle se traduit par un accroissement de 16,0 millions $ pour l'alourdissement des clientèles hébergées, de 2,4 millions $ pour l'annualisation des sommes consacrées l'an dernier à cette fin, de même que par l'ajout de 5,4 millions $ pour le financement des mesures prévues dans le plan de désengorgement des urgences. L'indexation des salaires et des autres dépenses de fonctionnement explique aussi l'augmentation des crédits de ce programme.

7. Coordination de la recherche: 31 007 k$ / Variation: 9,0 %

Les crédits alloués à ce programme servent à financer la recherche dans le domaine de la santé et des services sociaux par le biais du fonds de recherche en santé du Québec et du Conseil québécois de la recherche sociale. La recherche en santé mentale et en toxicomanie constitue une priorité qui explique un accroissement de 1,4 million $ des crédits de ce programme. De plus, un accroissement de 1,2 million $ est attribuable à l'indexation des budgets de subventions et à l'ajustement des dépenses salariales en fonction des conventions collectives.

8. Direction et coordination régionale: 230 074 k$ / Variation: 5,8 %

À même les crédits de ce programme, un montant de 70,3 millions $ est alloué à la direction et à la gestion interne du ministère et un autre de 47,0 millions $ à celle des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux. Ils servent également à financer le Conseil des affaires sociales et de la famille au montant de 0,8 million $. Enfin, différentes subventions d'appoint totalisant

112 millions $ sont versées à divers organismes dont 34,9 millions $ pour le transport ambulancier, 29,1 millions $ pour le fonctionnement de la Société canadienne de la Croix-Rouge, 10,8 millions $ pour les activités de formation dans le réseau, 10,3 millions $ pour la stabilité et la sécurité d'emploi, 8,8 millions $ pour l'assurance-responsabilité et professionnelle des centres hospitaliers et 6,5 millions $ pour les associations d'établissements.

L'accroissement des crédits alloués à ce programme s'explique principalement par l'augmentation des salaires des employés et l'indexation des autres dépenses, un transfert budgétaire en provenance du ministère des Communications pour les fonds informatiques et télécommunications, la création d'un fonds d'immunisation et la création du Conseil de la Famille ainsi que du Conseil d'évaluation des technologies de la santé.

9. Office des personnes handicapées du Québec: 51 657 k$ / Variation: 10,6 %

Ce programme vise à assurer la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, à les informer et à les conseiller, à promouvoir leurs intérêts et à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Les crédits de l'OPHQ permettront d'accorder 20,6 millions $ aux centres de travail adapté, 17,9 millions $ en aide matérielle aux personnes handicapées, 2,1 millions $ aux organismes de promotion et 2,3 millions $ pour favoriser l'intégration au travail des personnes handicapées. La variation des crédits s'explique principalement par une croissance de 3,4 millions $ du budget de transfert, dont 1,8 million $ à l'aide matérielle, et par l'indexation des dépenses de fonctionnement.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Recherche des causes et des circonstances des décès	5 149	10,1	4 678	17,1	3 994
2. Contrôle des permis d'alcool	4 602	2,1	4 508	(2,2)	4 609
3. Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants	114 063	5,8	107 795	4,3	103 357
4. Sécurité publique	31 652	6,7	29 665	3,0	28 794
5. Normalisation et surveillance de l'exercice des fonctions de police	4 090	9,6	3 732	3,6	3 602
6. Sûreté du Québec	437 651	7,1	408 678	19,8	341 190
7. Administration	46 408	11,1	41 790	16,8	35 770
Total	**643 617**	**7,1**	**600 846**	**15,3**	**521 316**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Les principales responsabilités du ministère du Solliciteur général sont de voir à l'administration du réseau de détention et au maintien de la sécurité publique, dont les services de la Sûreté du Québec.

1. Recherche des causes et des circonstances des décès: 5 149 k$ / Variation: 10,1 %

Ce programme vise à éclairer la justice au moyen d'investigations et d'enquêtes en vue d'établir les causes probables des décès de même que leurs circonstances. L'augmentation des crédits prévus pour ce programme s'explique notamment par l'ajustement des honoraires des coroners ainsi que par le nombre accru de cas faisant l'objet des évaluations du bureau du coroner.

2. Contrôle des permis d'alcool: 4 602 k$ / Variation: 2,1 %

Ce programme vise à protéger le public en exerçant un contrôle des permis d'alcool afin de surveiller l'exploitation des débits d'alcool.

3. Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants: 114 063 k$ / Variation: 5,8 %

Ce programme vise à protéger la société en suscitant sa participation à l'administration de la justice et en assurant aux adultes en probation, détention et libération conditionnelle des services pour faciliter leur réinsertion sociale. L'accroissement des crédits provient principalement de l'indexation des salaires et de l'intensification de l'application de la politique ministérielle en matière de violence conjugale.

4. Sécurité publique: 31 652 k$ / Variation: 6,7 %

Ce programme vise à remplir diverses responsabilités du ministère en matière de sécurité publique, notamment la coordination des activités policières, la formation des policiers, la sécurité des personnes et des édifices du gouvernement et les expertises dans les domaines de la médecine légale et de la police scientifique. L'augmentation des crédits reflète notamment le transfert des responsabilités en matière d'expertises comptables auparavant assumées par le ministère de la Justice.

5. Normalisation et surveillance de l'exercice des fonctions de police: 4 090 k$ / Variation: 9,6 %

La Commission de police du Québec est chargée de favoriser l'efficacité des services policiers au Québec. Elle effectue en vertu de la Loi de police ou sur demande du gouvernement des enquêtes concernant tout aspect de la criminalité. Elle détermine aussi les normes d'embauche et de fonctionnement des divers corps policiers et elle procède à leur inspection. La variation des crédits s'explique notamment par un ajustement relatif aux loyers payables à la Société immobilière du Québec.

6. Sûreté du Québec: 437 651 k$ / Variation: 7,1 %

Ce programme vise le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique dans tout le territoire du Québec, la prévention du crime et des infractions aux lois du Québec ainsi que la recherche des auteurs de crimes et d'infractions. L'augmentation des crédits est due notamment à l'accroissement des coûts reliés aux nouvelles conditions de travail des membres de ce corps policier ainsi qu'à l'ajout de ressources afin de promouvoir la lutte aux trafiquants de drogues et de stupéfiants.

7. Administration: 46 408 k$ / Variation: 11,1 %

Ce programme vise à assurer la direction, la supervision et la coordination de l'ensemble des programmes sous la responsabilité du ministère. L'accroissement des crédits est dû principalement à une augmentation dans les coûts des loyers payables à la Société immobilière du Québec et au transfert de crédits du ministère des Communications relativement à la mise en opération du fonds spécial des télécommunications.

TOURISME

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programme	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Promotion et développement de l'industrie touristique	79 270	17,7	67 356	(2,7)	69 244
Total	**79 270**	**17,7**	**67 356**	**(2,7)**	**69 244**

Ce programme vise à accroître l'impact économique du secteur touristique, notamment au moyen de campagnes de promotion, de programmes d'aide aux entreprises touristiques, de services de formation du personnel travaillant dans le domaine du tourisme et par la mise en place d'équipements à vocation touristique. Ce programme comprend, en outre, la direction du ministère et ses services de soutien, les crédits reliés à l'Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec et ceux de la Société du Palais des Congrès.

Les crédits de l'exercice 1988-1989 représentent une hausse de 17,7 % par rapport aux dépenses probables de l'exercice 1987-1988. Cette hausse s'explique principalement par l'octroi d'une enveloppe additionnelle de 5,0 millions $ qui sera affectée à la promotion et à la publicité touristique. De plus, les crédits affectés à la Société du Palais des Congrès augmentent de 2,4 millions $ et des crédits de l'ordre de 1,4 million $ ont été ajoutés à l'enveloppe du ministère par suite de la mise en place du fonds des services de télécommunications et du fonds des services informatiques.

Par ailleurs, le dépôt du projet de loi no. 56 visant à transformer l'Institut du tourisme et d'hôtellerie en corporation a eu pour effet de réduire d'un montant de 2,0 millions $ les crédits à verser à cet organisme. L'Institut pourra récupérer ce montant au cours de l'exercice 1988-1989, en bénéficiant des recettes générées par certaines activités hôtelières. Ces recettes sont présentement versées au fonds consolidé du revenu.

Les autres variations s'expliquent par les crédits périmés de l'exercice précédent et par l'indexation accordée pour 1988-1989.

TRANSPORTS

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
Programmes	Crédits (000 $)	Variation %	Dépenses probables (000 $)	Variation %	Dépenses (000 $)
1. Systèmes de transports terrestres	429 935	8,7	395 518	0,4	393 974
2. Commission des transports du Québec	11 924	19,2	10 001	6,1	9 422
3. Construction du réseau routier	349 570	0,7	346 974	5,5	328 859
4. Conservation du réseau routier	504 028	5,6	477 194	11,3	428 603
5. Gestion interne et soutien	57 636	2,7	56 137	10,2	50 943
6. Transport scolaire	334 303	3,9	321 809	4,5	308 092
7. Transports maritime et aérien	73 614	21,2	60 757	3,7	58 569
8. Transport aérien gouvernemental	15 154	(4,0)	15 781	(11,4)	17 820
Total	**1 776 164**	**5,5**	**1 684 171**	**5,5**	**1 596 282**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le ministère des Transports se voit allouer en 1988-1989 des crédits de 1 776,2 millions $, ce qui représente une augmentation de 92,0 millions $ ou de 5,5 % par rapport au niveau des dépenses probables de l'année précédente.

1. Systèmes de transports terrestres: 429 935 k$ / Variation: 8,7 %

Ce programme vise à connaître, améliorer et coordonner les systèmes de transports et à apporter une aide financière aux services de transport en commun. La plus grande proportion des crédits, soit 416,5 millions $, est consacrée à l'application de la politique d'aide au transport en commun.

Par cette politique de subvention, le Ministère contribue, d'une part, au coût de fonctionnement des services pour environ 226 millions $ et, d'autre part, au paiement des services de la dette du métro de Montréal et de divers autres équipements pour quelque 168,0 millions $. L'augmentation de 8,7 % s'explique principalement par l'augmentation de 12,3 millions $ des subventions au fonctionnement et par le niveau des crédits non utilisés en 1987-1988.

Rappelons qu'à compter du 1er janvier 1988, la politique d'aide au transport en commun est modifiée de sorte que les subventions au fonctionnement ne sont plus établies sur la base des revenus et tarifs réduits, mais plutôt en fonction d'une enveloppe fermée indexée.

2. Commission des transports du Québec: 11 924 k$ / Variation: 19,2 %

La Commission des transports du Québec est un organisme qui a compétence sur le transport public, le transport général, le transport de matières en vrac, le transport spécialisé et la location de véhicules. Elle peut délivrer des permis et fixer des taux et tarifs et exerce les autres pouvoirs qui lui sont attribués. L'augmentation de 19,2 % des dépenses prévues en 1988-1989 s'explique essentiellement par le transfert de crédits de 1,6 million $ en provenance du ministère des Communications et de l'Office des ressources humaines suite à la création de fonds spéciaux pour les services informatiques et de télécommunications.

3. Construction du réseau routier: 349 570 k$ / Variation: 0,7 %

Ce programme a pour objectifs de développer et d'améliorer le réseau routier. Les crédits prévus pour 1988-1989 sont du même niveau que la dépense probable de 1987-1988. Rappelons qu'en 1987-1988, le gouvernement a doté ce programme de crédits supplémentaires de 22,0 millions $ qui ont été reconduits en 1988-1989.

4. Conservation du réseau routier: 504 028 k$ / Variation: 5,6 %

Ce programme vise à maintenir la qualité du réseau routier par le biais de la conservation des chaussées, l'entretien des structures, l'entretien des équipements de contrôle et de sécurité et l'entretien d'hiver. Les dépenses prévues pour 1988-1989 sont de 26,8 millions $ plus élevées que celles de 1987-1988, ce qui représente une augmentation de 5,6 %.

En 1988-1989, un montant de 10,0 millions $ s'ajoute aux crédits supplémentaires de 38,0 millions $ déjà consentis à ce programme en 1987-1988. L'augmentation des dépenses prévues s'explique également par l'ajout et le transfert de crédits aux fins des loyers et des services de télécommunications.

5. Gestion interne et soutien: 57 636 k$ / Variation: 2,7 %

Ce programme a pour objectifs de planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des activités du ministère. Il comprend également le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour lequel le gouvernement a accordé des crédits supplémentaires de 5,0 millions $ en 1987-1988. Les crédits prévus à ce programme en 1988-1989 demeurent sensiblement équivalents à la dépense probable de 1987-1988.

6. Transport scolaire: 334 303 k$ / Variation: 3,9 %

Ce programme permet aux institutions des niveaux primaire et secondaire d'assurer des services de transport aux étudiants. La variation découle de l'application d'un cadre financier dont les règles budgétaires prévoient des augmentations basées, entre autres, sur le taux d'inflation de l'année précédente et le niveau des clientèles.

7. Transports maritime et aérien: 73 614 k$ / Variation: 21,2 %

Ce programme sert à assurer le maintien, l'amélioration et le développement des services de transports maritime et aérien. Dans le domaine maritime, le gouvernement subventionne une partie des frais de fonctionnement de la Société des traversiers du Québec de même que ceux de huit traverses privées. Le budget de ce secteur augmente peu en 1988-1989.

L'augmentation importante de 21,2 % du budget de ce programme se retrouve donc principalement dans le secteur aérien. La construction d'infrastructures aéroportuaires dans le Nouveau-Québec nécessitera des crédits de 16,3 millions $ en 1988-1989, soit une augmentation d'environ 3,5 millions $ par rapport à la dépense probable de 1987-1988. La variation s'explique également par les ajouts suivants: 2,3 millions $ pour divers autres aéroports, 2,0 millions $ pour la desserte aérienne de la Moyenne et de la Basse Côte-Nord ainsi que 4,9 millions $ au titre d'une subvention à la Société québécoise des transports pour compléter le remboursement de la dette contractée lors de la restructuration de Québecair.

8. Transport aérien gouvernemental: 15 154 k$ / Variation: (4,0 %)

Ce programme vise à fournir des services spécialisés de transport aérien à des fins gouvernementales. Il regroupe le transport des malades par avion-ambulance et des passagers ainsi que la protection de la forêt contre les incendies. La baisse du budget est essentiellement causée par le transfert de dépenses de 4,3 millions $ au fonds renouvelable du service aérien, lequel est compensé en partie par des besoins additionnels de 3,1 millions $ résultant de l'acquisition d'un avion Challenger pour le transport des malades.

TRAVAIL

	1988-1989		1987-1988		1986-1987
	Crédits	Variation	Dépenses probables	Variation	Dépenses
Programmes	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**	**%**	**(000 $)**
1. Relations du travail	5 783	14,6	5 045	3,5	4 876
2. Aide financière à l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération	1 673	5,2	1 591	7,1	1 485
3. Services essentiels et droits d'association	8 145	19,1	6 836	6,6	6 414
4. Direction et gestion interne	19 693	14,2	17 238	11,2	15 498
5. Qualification professionnelle des entrepreneurs en construction	5 438	18,2	4 602	6,1	4 337
6. Sécurité dans les bâtiments et dans les lieux publics	19 774	3,7	19 068	(1,5)	19 354
7. Aide financière à la Commission de la santé et de la sécurité au travail	45 000	50,0	30 000		
8. Aide financière relative aux activités de placement de l'Office de la construction du Québec	—	—	—	—	2 800
Total	**105 507**	**25,0**	**84 380**	**54,1**	**54 764**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au total.

Le budget du ministère du Travail est de 105,5 millions $ en 1988-1989, soit une augmentation de 25,0 % par rapport aux dépenses probables de 1987-1988.

1. Relations du travail: 5 783 k$ / Variation: 14,6 %

Ce programme vise à établir le cadre des relations entre employeurs ou associations d'employeurs et salariés ou associations de salariés, à favoriser ces relations et à étendre des conditions de travail déjà négociées à des groupes de travailleurs non assujettis à des conventions collectives.

L'augmentation de 14,6 % s'explique par des péremptions de crédits en 1987-1988 résultant d'un ralentissement des activités liées à la médiation dans les secteurs publics et parapublics et l'indexation des dépenses salariales.

2. Aide financière à l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération: 1 673 k$ / Variation: 5,2 %

Ce programme vise à fournir à l'Institut une aide financière lui permettant d'offrir aux parties patronales et syndicales des données objectives et uniformes pouvant servir de points de référence pour la détermination de la rémunération des employés des secteurs public et parapublic.

3. Services essentiels et droits d'association: 8 145 k$ / Variation: 19,1 %

Ce programme vise à établir le cadre des relations entre employeurs ou associations d'employeurs et salariés et à permettre aux citoyens de continuer à bénéficier de services jugés essentiels lorsque des travailleurs exercent leur droit de grève dans les services de santé, dans les services sociaux et dans certains services publics.

La forte augmentation s'explique par l'indexation des dépenses salariales, le transfert de crédits pour le fonds spécial de l'informatique et le fonds spécial des télécommunications et les péremptions de crédits en 1987-1988 suite au retard dans la mise en oeuvre du projet de loi 30 constituant la Commission des relations du travail.

4. Direction et gestion interne: 19 693 k$ / Variation: 14,2 %

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, financières et matérielles essentielles à la gestion du ministère, à favoriser l'acquisition des connaissances nécessaires à la mise en oeuvre de programmes et d'activités dans le domaine des relations de travail et à développer les normes de sécurité applicables aux bâtiments et lieux publics. Ce programme comprend aussi les crédits du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

La hausse des crédits découle de l'indexation des dépenses salariales et d'un transfert de crédits pour le fonds spécial de l'informatique et le fonds spécial des télécommunications.

5. Qualification professionnelle des entrepreneurs en construction: 5 438 k$ / Variation: 18,2 %

Ce programme vise à permettre à la Régie des entreprises de construction de réglementer la compétence et la solvabilité des entreprises de construction. L'augmentation est due à l'indexation des dépenses salariales et à des transferts de crédits pour le fonds spécial de l'informatique et le fonds spécial des télécommunications.

6. Sécurité dans les bâtiments et dans les lieux publics: 19 774 k$ / Variation: 3,7 %

Ce programme vise la protection du public en s'assurant de la sécurité et de l'hygiène dans les bâtiments, les lieux publics et les installations techniques.

7. Aide financière à la Commission de la santé et de la sécurité au travail: 45 000 k$ / Variation: 50,0 %

Les crédits prévus pour ce programme visent à fournir à la CSST une aide financière pour les activités d'inspection.